L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 1ER JUIN 1853.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. BARRY.
No 93, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
MERCREDI MATIN, 1er JUIN.

AFFAIRE AGNES ANDERSON.

Nous publions plus loin tous les détails de l'intéressante affaire d'Agnès Anderson, appelée hier devant la Première Cour de District. La tournure inattendue que cette affaire a prise dès le début, a excité dans l'auditoire comme dans le barreau un profond étonnement.

Le [illegible] interrogé qu'un petit nombre de témoins, et pas un de ces derniers n'a pu établir qu'Agnès Anderson était l'auteur du meurtre de Taylor! Le rôle de la défense se simplifiait dès lors extraordinairement: au lieu de produire des témoins, elle s'est contentée de s'en remettre au jury, et celui-ci a rendu, séance tenante, un verdict d'acquittement.

Il ne pouvait en être autrement, puisque pas une seule déposition ne signalait l'accusée comme l'auteur du crime que lui imputait l'accusation. On se rappelle que dans l'instruction il avait été produit des témoins dont la déclaration ne semblait laisser aucun doute sur le fait principal relatif à la perpétration du crime par Agnès Anderson. Que sont devenus ces témoins et pourquoi ne les a-t-on pas interrogés? Nous l'ignorons, et nous ne prétendons nullement blâmer le ministère public. Il a sans doute pensé que les quelques témoins qu'il a fait entendre suffiraient pour asseoir l'accusation. Mais alors sa méprise est une de celles dont il est difficile de se rendre compte, et la défense en a tiré un admirable parti en s'appuyant sur un seul de ses témoins. Que seraient en effet venus dire ces derniers? Que le crime commis par Agnès Anderson était le résultat d'un accès de folie furieuse causé par l'abandon et toutes les passions qui s'allument dans le cœur de la femme délaissée et trahie? Mais ce crime, l'accusation n'avait pas même prouvé que la prévenue l'eût commis! Le silence, de la part des avocats de l'accusée, était donc la plus habile défense, et il a été employée avec succès.

Quant au rôle du jury il était bien simple. Du moment que les témoignages n'avaient point établi qu'Agnès Anderson était l'auteur de la mort de Taylor, il devait rendre un verdict d'acquittement. Nous croyons du reste que dans le cas même où l'affaire eut pris une autre tournure, l'accusée eut été acquittée. Mais ce n'est pas ce dont il s'agit, coupable ou non aux yeux des hommes et d'après les idées admises, c'était bien celle qui avait frappé Taylor, et la gravité de l'affaire semblait demander un dénouement moins brusque.

Taxe des Chemins de Fer.

C'est aujourd'hui que sera appelée devant la Cour Suprême l'affaire relative à la constitutionnalité de la taxe municipale en faveur des chemins de fer de Jackson et des Opelousas.

Nous n'avons jamais douté de la constitutionnalité de cette mesure et nous attendons avec assurance le jugement de la Cour Suprême. Nous regrettons que la seule opposition qu'ait rencontrée la taxe se soit manifestée dans le Deuxième et le Troisième District. Les propriétaires du Premier District sont unanimes dans leur approbation de la taxe. On nous dira peut-être que l'une des deux voies devant aboutir dans la partie supérieure de la ville, ils en recueilleront les principaux bénéfices. Mais l'autre voie, celle qui donne les plus brillantes espérances, n'aboutit-elle pas en face du Troisième District? Et les bénéfices résultant de la création d'un chemin de fer, ne s'étendent-ils pas graduellement à toutes les parties d'une ville en favorisant les affaires et en multipliant le chiffre des transactions municipales?

L'établissement des chemins de fer est d'ailleurs pour la Nlle-Orléans une question de vie et de mort. Nous lisions hier encore dans un journal de St Louis qu'une portion considérable des produits de l'Ouest, transportés jusqu'ici à la Nlle-Orléans, était maintenant expédiée pour les ports de l'Atlantique par les lacs et les chemins de fer du Nord. Et le journal en question ajoute cette phrase significative: «*La métropole du Sud doit faire quelque chose pour conserver son ascendant sur l'Ouest, ou bien dans quelques années le grand parti de son immense commerce d'exportation passera à d'autres ports.*»

Eh bien! ne faisons rien pour conserver ce commerce, restons immobiles, ne créons point de chemins de fer, et que deviendrons-nous quand New York, Boston, Philadelphie et Baltimore nous auront supplantés? Que deviendront surtout les propriétaires d'immeubles qui s'élèvent aujourd'hui avec tant de chaleur contre une taxe destinée à les sauver d'une ruine imminente? Car ils auraient tort de se faire illusion; que la Nouvelle Orléans perde son commerce d'exportation et elle se trouve réduite à l'état de bourg, et la propriété foncière n'a presque plus de valeur.

Nous sommes heureux de constater que l'opposition à la taxe ne vient que d'un petit nombre de propriétaires. Les autres ont depuis longtemps donné une pleine adhésion à l'impôt, et nous apprenons avec plaisir que plusieurs d'entre eux sont allés hier acquitter leurs taxes, sans attendre le jugement de la Cour Suprême. Le montant produit par cette contribution spontanée est de $12,000.

PAVAGE.

Nous parlions l'autre jour de l'extension que prend le nouveau mode de pavage en blocs de granit carrés. Voici les rues pavées d'après le nouveau système ou qui doivent l'être prochainement:

Premier District.—Rue St Charles, de la rue Poydras à Brosmo street (terminé).

Rue Tchoupitoulas, de la rue du Canal à la rue des Religieuses (terminé).

Rue de la Nouvelle Levée, de la rue du Canal à la rue Poydras (terminé).

Rue Gravier, de la Nouvelle Levée au voisinage de la rue des Magasins (terminé.)

Rue de l'Annonciation, de la rue Delord à la rue de la Course (il reste encore trois îlets à paver).

Rue Fulton, de la rue du Canal au Triangle Buildings, et toutes les rues qui la traversent de la Nouvelle Levée à la rue Fulton (les travaux viennent d'être commencés).

Front street, des Triangle Buildings à la rue de la Course (les travaux ne sont pas encore commencés).

Les deux côtés du marché Poydras, de la rue Baronne à la rue du Cirque (les travaux ne sont pas encore commencés).

Deuxième District.—Rue de la Levée, de la rue du Canal à la rue de l'Esplanade (terminé).

Front street, de la rue du Canal à la rue de la Douane (terminé).

Rues du Canal, de la Douane et Crossman, de la Levée à Front street (terminé).

Rue de Chartres, de la rue du Canal à la rue de l'Esplanade (presque terminé).

Rue Royale, de la rue du Canal à la rue de l'Esplanade (terminé).

Rues St Pierre et Ste-Anne, de la Levée au voisinage de la rue Royale (terminé).

Les rues de la Douane, Bienville, St Louis et Dumaine, de la Levée à la rue Royale. (Les travaux ne sont pas encore terminés).

Troisième District.—Rue de la Levée, de l'Esplanade à la rue Louisa, distance d'environ 4,000 yards. (Les travaux ne sont pas encore commencés.)

Quatrième District.—Rue Tchoupitoulas, de la rue Joséphine à la limite supérieure de la ville (terminé).

Rue Washington, de la Levée à la rue Prytania (terminé).

Les deux côtés du marché de Lafayette, de la Levée à la rue Rousseau (terminé).

Rue des Magasins, de la rue Félicité à la rue Washington (terminé).

Rue Tchoupitoulas, de la rue des Religieuses à la rue Joséphine, quatre îlots. (Les travaux ne sont pas encore commencés.)

Quand le pavage de ces quatre derniers îlets sera terminé ainsi que celui de la Levée, dans le Troisième District, jusqu'à la rue Louisa, la Nouvelle Orléans possédera une immense rue de *six milles* (depuis la rue Louisa jusqu'à Bouligny) pavée en blocs de granit carrés.

EUROPE.

Le steamer *Franklin* est arrivé à New-York le 24 mai avec des avis de Liverpool jusqu'au 11 et de Paris jusqu'au 9. Nos journaux européens nous sont parvenus hier.

La nouvelle de l'arrangement de la question des Lieux Saints a été transmise à Paris par le télégraphe et est confirmée par les correspondances du *Journal des Débats*. D'après cette feuille, l'ambassadeur russe s'opposait à ce que la coupole du Saint Sépulcre fût réparée dans le style de l'architecture ancienne, comme la France en avait obtenu la promesse; il voulait que les réparations fussent faites dans le style byzantin. Il ne voulait pas que les catholiques eussent le droit de prier deux jours par semaine sur le tombeau de la sainte Vierge comme il avait été convenu entre Fuad-Effendi et M. de Lavalette mais qu'il leur fût seulement permis, ainsi qu'aux autres communions chrétiennes, de prier après que les Grecs auraient achevé leurs cérémonies religieuses.

Enfin la Russie demandait un acte diplomatique qui fermât une fois pour toutes la porte aux réclamations à venir de la France et des catholiques. Comme on le voit, la Turquie était à peu près désintéressée dans cette affaire. C'était à l'ambassadeur de France qu'il appartenait surtout de combattre ou d'accepter [illegible] de la Russie. C'est à lui que [illegible] rapportée. Le Journal des Débats [illegible] M. Delacour, n'ayant élevé aucune [illegible] firmans [illegible] le prince Menschikoff [illegible]

Le Constitutionnel [illegible] réservé ou moins [illegible] Journal des Débats, se contente d'annoncer [illegible] la question, en rendant [illegible] hommage à la prudence de M. Delacour.

En ce qui concerne la question du patriarche et du protectorat de l'Eglise d'Orient, les deux journaux que nous venons de citer ne s'accordent pas du tout. Tandis que le *Constitutionnel* présage un dénoûment facile et prochain, le *Journal des Débats* présente le sultan comme opposé à toute concession.

Les armements de la Russie, suspendus depuis quelque temps, venaient d'être repris d'après des ordres venus de Saint-Pétersbourg, et le prince Menschikoff, vivement irrité par un pamphlet anonyme dirigé contre lui, avait un instant menacé de prendre ses passeports.

On paraissait croire à Constantinople que les Russes excitaient les Grecs à envahir le territoire ottoman. Le Divan impérial avait donné des ordres pour repousser, en cas d'attaque, la force par la force.

En somme, dit le journal auquel nous empruntons les détails qui précèdent, la question d'Orient est encore assez trouble, et, dans l'état actuel des choses, nous croyons qu'il convient de n'ajouter qu'une foi médiocre au bruit d'après lequel l'empereur Nicolas aurait offert à l'empereur de la Chine un secours contre les rebelles du Céleste-Empire. Quels que puissent être les projets de la Russie sur l'Asie, cette puissance ne se laissera détourner par aucun incident du but qu'elle poursuit sur le Bosphore.

On écrit de Madrid que M. de Torre-Ayllon, ambassadeur d'Espagne à Vienne, a décidément refusé le portefeuille des affaires étrangères. Le cabinet n'a pas encore arrêté son nouveau choix.

A la chambre des communes, de nouvelles interpellations ont été adressées au cabinet anglais sur l'affaire des poudres, et sur la situation de M. Kossuth et celle des réfugiés en général. Il est résulté des explications de lord John Russell et de lord Palmerston que le gouvernement n'entendait nullement impliquer M. Kossuth dans l'affaire des poudres. Mais il en est résulté aussi que la police rédige de temps en temps des rapports sur ses démarches et celles des autres réfugiés. MM. Bright et Cobden ont vivement protesté contre cette surveillance.

Voici les principaux passages du discours que lord John Russell a prononcé sur la condition des réfugiés en Angleterre:

«La loi d'Angleterre, comme nous le savons tous, permet à toutes les personnes, à tous les réfugiés, quelle que soit la cause pour laquelle ils ont souffert, quelle que soit la puissance qui les a proscrits, de venir ici et de vivre sans être inquiétés en Angleterre. Voilà la loi générale d'Angleterre. D'après cette loi, des personnes de divers rangs et d'opinions différentes, depuis quelques années, sont venues chercher un refuge en Angleterre.

«Je trouve que c'est une honorable distinction pour l'Angleterre (Ecoutez!); distinction qui n'est pas due à quelque forme particulière de gouvernement, mais qui tient seulement aux anciennes lois du pays. C'est, dis-je, une honorable et flatteuse distinction que des personnes exclues de la patrie puissent trouver ici un refuge et un asile. Jamais je ne m'associerai à quelque modification de cette loi. (Applaudissements.) Mais si ce refuge et cet asile sont dus aux malheureux, d'une part, on ne saurait nier, je pense, d'autre part, que les réfugiés ainsi accueillis jouissent de l'hospitalité nationale, abrités à l'ombre de nos lois.

«Tant qu'ils vivent avec calme et paisiblement au milieu de nous, ils ne doivent pas abuser de cette hospitalité en faisant de préparatifs de guerre contre d'autres Etats, monarchie ou république, en paix et alliés avec l'Angleterre. Venons maintenant à cette personne, cette illustre personne, je le reconnais, car M. Kossuth a été gouverneur de Hongrie.

«M. Kossuth est venu ici et il y a obtenu un asile. Il ne vient pas ici en homme tout à fait inconnu pour nous, il vient au contraire en possession de sa liberté personnelle, qu'il a dû en grande partie aux efforts de mon noble ami (Applaudissements.) Mon noble ami (lord Palmerston) alors secrétaire d'Etat des affaires étrangères, parlant au nom du gouvernement de la reine d'Angleterre, a pressé d'abord la Turquie de continuer à M. Kossuth l'hospitalité que les honorablement pour elle la Turquie lui avait déjà accordée. (Applaudissements.)

«Ensuite, mon noble ami promit à la Turquie de la soutenir, même par les armes de l'Angleterre (*even with the arms of this country*), dans le cas où elle serait attaquée par une autre puissance pour avoir accordé cette protection à M. Kossuth. Enfin il pressa la Turquie, non seulement de changer le lieu de résidence forcée où se trouvait M. Kossuth, mais encore de le rendre à la liberté et de lui permettre de venir sans être inquiété en Angleterre. (Ecoutez!)

«En conséquence, un homme dans la position de M. Kossuth est tenu, non seulement en vertu du droit des gens, à respecter les lois de l'Angleterre dont il reçoit l'hospitalité, et sous la protection de laquelle il vit, mais encore il est tenu par les obligations toutes spéciales de la reconnaissance vis à vis du gouvernement qui s'est interposé si généreusement en sa faveur, il est tenu, dis-je, de respecter scrupuleusement les lois de l'Angleterre (applaudissements), et il ne peut rien faire qui puisse engager dans aucune cause ce pays dont il voudrait même avoir vis-à-vis des nations avec qui nous nous trouvons dans des termes d'amitié et de paix. (Applaudissements.)

«En ce qui touche la question de l'honorable M. Cobden, tout ce que je puis dire, c'est que les commissaires de police, de temps à autre, font des rapports au secrétaire d'Etat de l'intérieur, au sujet d'actes qui, soit qu'ils intéressent M. Kossuth, soit qu'ils touchent d'autres personnes, peuvent leur donner lieu de penser que l'on projette quelque crime.»

La discussion a révélé un fait important, à savoir, que l'Angleterre, au moment où l'Autriche et la Russie avaient demandé au divan l'extradition des réfugiés hongrois, s'était sérieusement engagée à assister la Turquie même par la force des armes. Nous en avons l'aveu par les propres paroles de lord John Russell.

La chambre des représentants de Belgique a commencé la discussion du projet de loi ayant pour objet l'organisation militaire. Le gouvernement [illegible] le budget de l'armée sera [illegible] 32,000,000 francs, et son effectif à 100,000 hommes.

On lit dans une dépêche datée de Berlin que le roi Léopold a quitté Brunswick et est passé à Postdam. Le roi de Prusse se trouvait à la station. S. M. est montée dans la berline royale et a accompagné le roi Léopold à Berlin, immédiatement après son arrivée à l'hôtel de la légation belge, le roi a reçu la visite du roi Frédéric Guillaume et ensuite celle de tous les princes de Prusse.

Arrivée de l'Europa.

Le steamer *Europa* est arrivé à Halifax le 24 mai, avec des dates de Liverpool jusqu'au 14 du même mois. L'*Arctic* est arrivé à Liverpool dans la nuit du 10 au 11 mai.

Les habitans de Lambeth, en Angleterre, se sont réunis en meeting pour préparer une Adresse de félicitations et d'encouragement qu'ils se proposent de transmettre à Kossuth.

L'Exposition de Dublin a été ouverte le 12 du mois dernier par le lord-lieutenant, en présence de quinze mille personnes.

En France le Conseil d'Etat a rétabli le châtiment de la peine de mort pour délit politique.

Les dernières nouvelles de Vienne nous apprennent que le prince Menschikoff a obtenu de la Porte qu'elle reconnût l'indépendance du Montenegro.

MIME ET CHANTEUR.—Un mime dont tout le monde s'accorde à faire les plus grands éloges donnera vendredi prochain, comme on peut le voir par nos avis, une séance à l'Institut des Artisans. Il sera secondé par Mlle Ludlam, guitariste, M. Meyer, violoniste et par plusieurs autres artistes.

LE FLEUVE.—Le fleuve dans le voisinage de Bâton Rouge continue à monter, et on commence à craindre qu'une partie des levées ne soit emportée. Un éboulis considérable a eu lieu dans le courant de la semaine dernière à l'extrémité supérieure de l'habitation de M. Lobdell, dans la paroisse d'Ouest Bâton-Rouge. La levée et le chemin ont disparu sur une étendue d'un arpent. La nouvelle du désastre s'étant aussitôt répandue, cinq ou six cents travailleurs se sont immédiatement portés sur le théâtre du sinistre et sont parvenus après beaucoup d'efforts à construire une levée provisoire autour de la brèche.

CONVENTION DE MEMPHIS.—Les délégués chargés de représenter la Nlle-Orléans à la Convention de Memphis, partiront cette après-midi à 5 heures, à bord du bateau à vapeur *George Collier*. Ceux qui acceptent le mandat de délégué et se disposent à partir, sont priés de laisser leurs noms au bureau du chemin de fer de Jackson.

TEXAS.

Par l'arrivée du steamer *Louisiana*, capitaine Smith, nous avons reçu des journaux du Texas jusqu'au 27 mai. La fièvre de l'or continue à sévir dans toutes les parties de l'Etat. Il ne paraît pas cependant que les mineurs soient magnifiquement récompensés de leur travail.

Les nouvelles des récoltes ne sont pas très favorables.

BUENOS AYRES.—Il a été reçu à New-York des avis de Buenos Ayres et de Rio Janeiro. Le *Correro* du 7 avril renferme les détails du traité signé entre Urquiza et le gouvernement de Buenos Ayres. Ce traité est composé de quatorze articles. En voici la substance:

La paix ne sera plus interrompue. Personne ne sera responsable des offenses politiques.

Toute propriété confisquée sera rendue à ses propriétaires légitimes.

Tous les détenus politiques pourront rentrer dans leurs familles.

Les approvisionnements pris par les assiégeants seront adjugés à la dette de la province.

La milice sera congédiée et les armes remises au gouvernement.

L'armée, réduite au pied de paix, restera à la disposition du gouvernement.

Chacun sera maintenu dans les emplois qu'il occupait avant le mouvement du 1er décembre, sous l'autorité du gouvernement et sans préjudicier les réformes que l'on pourra apporter dans l'exercice de leurs fonctions.

La législation sera organisée selon les prévisions adoptées à la fin de la session.

Un nouveau gouverneur sera élu aussitôt après l'établissement de l'assemblée législative.

Buenos Ayres aura droit à neuf députés au congrès.

L'assemblée législative s'occupera exclusivement des clauses de la constitution.

La province de Buenos Ayres se réserve le droit d'accepter ou de rejeter la constitution, droit dont jouissent les autres provinces.

Jusqu'à ce que la constitution soit acceptée et l'autorité nationale établie, la province de Buenos-Ayres sera gouvernée d'après ses propres institutions et par les autorités de son choix. Le général Urquiza sera chargé pour Buenos-Ayres des relations étrangères, sans avoir toutefois le pouvoir de contracter de nouvelles obligations sans la ratification de la province.

De son côté, le général Urquiza restituera tous les navires dont il s'était emparé, et garantira sur leur demande, aux autorités légitimes, l'aide dont ils pourraient avoir besoin.

CHRONIQUE LOCALE.

AFFAIRE DE AGNES ANDERSON,
Accusée du meurtre de W. B. Taylor.
Première Cour de District.

Nous mettons aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs le dernier tableau de ce drame sanglant que nous avons pris dès le début et dont nous croyons avoir donné tous les détails à mesure qu'ils se présentaient.

Jamais, depuis les causes célèbres dont notre population garde encore le souvenir, une foule aussi considérable n'avait envahi les abords de la vieille Cour Criminelle; on eût dit, pendant un moment que toute la ville s'y était donné rendez-vous et que chacun était intéressé au dénouement de l'affaire, tout les têtes se touchaient, tant l'émotion était pointe sur tous les visages. Aussi, lorsqu'à dix heures, l'huissier vint ouvrir les portes de la salle réservée au public, toute cette masse s'y rua et se jeta plutôt qu'elle ne s'assit sur les bancs. Les derniers arrivés trouvant toutes les places prises, se hissèrent sur les dossiers des sièges et de là plongeaient un regard avide dans cette partie du tribunal où se trouvaient les témoins, le juri et les membres du barreau. A onze heures, le juge vint occuper son fauteuil et presqu'en même temps on vit entrer Agnes Anderson. Ses traits ne trahissaient pas l'émotion qu'on s'attend toujours à trouver sur la physionomie d'un accusé qui se trouve en présence d'une assemblée imposante et qui va peut-être entendre sa sentence de mort. Elle était vêtue d'une robe de soie changeante, d'un mantelet blanc et portait un chapeau de paille. Un voile de dentelle noire et un autre de gaze vert recouvrait sa figure qu'elle semblait vouloir cacher à tous les yeux.

Le greffier ayant lu le procès verbal de la séance précédente le juge adressa à l'auditoire les paroles suivantes:

«Je m'aperçois que cette affaire a attiré un nombreux auditoire. J'entends que l'ordre le plus parfait règne dans cette Cour; nous ne sommes pas ici dans un théâtre, mais bien dans le temple de la Justice. Quiconque en troublera les délibérations sera immédiatement envoyé en prison.»

LE JUGE, *s'adressant à l'Avocat de District*: L'accusation est-elle prête à commencer l'affaire?

L'AVOCAT DE DISTRICT: Je désire qu'on envoie chercher l'Avocat Général, il est en ce moment à la Cour Suprême.

Au bout de quelques minutes, l'Avocat Général se présente en Cour.

LE JUGE: M. le Shérif, appelez les noms des jurés.

Trente jurés répondent à leurs noms.

Les témoins ayant été appelés, de soixante-dix-neuf qui avaient été cités, il n'en paraît que douze.

M. Hennen demande au Juge de donner aux officiers l'ordre de conduire en Cour tous les témoins qui ne s'y sont pas rendus.

M. Hennen désire savoir si le shérif a remis à l'accusée une copie de l'acte d'accusation et une liste des jurés. Le shérif lui en ayant montré une copie, M. Hennen déclare que l'officier n'a pas observé la loi à cet égard et qu'il prendrait un bill d'exception.

(Nous allions oublier de dire que M. Holt s'était joint à M. Hennen comme avocat de la défense.)

Le greffier pose à l'accusée la question d'usage: «Etes-vous prête à être jugée?» Agnès répond d'une voix ferme: «Je suis prête.»

La Cour procède à la formation du jury. On appelle le nom de M. Noel; il est récusé. Deux autres jurés sont appelés, mais sont absents. M. Hennen désire savoir comment les jurés ont été cités.

La Cour n'ayant pas voulu consentir à ce délai, l'avocat prend un nouveau bill d'exception.

M. D. A. Forstall est appelé. M. Hennen s'oppose à ce qu'il fasse partie du jury. La Cour ordonne que le juré déclare sous serment s'il a déjà formé une opinion sur cette affaire. M. Hennen prend un troisième bill d'exception.

M. Forstall ayant été assermenté, déclare qu'il a déjà formé et exprimé son opinion.

LA COUR: Je vais maintenant vous poser une autre question. Votre opinion sur cette affaire est-elle tellement arrêtée que vous vous sentiez incapable de juger l'accusée avec impartialité?

L'avocat de la défense s'oppose à cette question.

La Cour maintient qu'elle est dans son droit et cette décision est un grand nombre d'autorités.

La question ayant été posée de nouveau, le juré répond dans la négative. Le juge décide qu'il peut faire partie du juri.

La défense s'oppose dans une manière péremptoire à l'admission de M. Forstall.

Le greffier appelle le nom de M. R. Monteith.

L'ACCUSÉE (avec vivacité): Je demande une grâce à la Cour.

LE JUGE: Il faut vous entendre avec vos avocats.

Agnès s'entretient un moment avec M. Hennen et M. Field, ce dernier la défendait également, elle sont par accepter le juré.

M. J. W. Lincoln.—Les avocats de la défense demandent à ce juré s'il n'a pas formé d'opinion; il est accepté.

J. Casanova est assermenté. La défense s'oppose à son admission.

R. Garcia est assermenté.—Reçu par les avocats de l'accusée.

R. Blomfield.—Accepté.

V. Dejoux est assermenté.—Récusé par la défense.

A. Vienne.—Récusé par l'Etat.

Félix Arroyo est assermenté—Reçu par la défense.

John Lemmer.—Accepté.

H. Carlin est assermenté.—Récusé par la défense.

Charles T. Robinson.—Accepté.

L. Gaber est assermenté—Accepté.

Wm M. Cracken.—Accepté.

T. Shute.—Accepté.

J. M. Foster.—Accepté.

J. A. Smith, est assermenté.—Récusé par la défense.

Wm T. Mayo est assermenté. Récusé par la défense.

V. Carrière est assermenté.—Récusé par la défense.

Geo. Bremer.—Accepté.

N. Jordan.—Accepté.

E. D. Hyde.—Accepté.

Le greffier déclare que le juri est complet. Il se compose des personnes suivantes:

R. Monteith,	J. W. Lincoln,
R. Blomfield,	John Lemmer,
Chas. T. Robinson,	L. Gaber,
Wm McCracken,	T. Shute,
J. M. Foster,	Geo. Bremer,
N. Jordan,	E. D. Hyde.

L'Avocat de District se lève, fit l'acte d'accusation et fait une analyse rapide des témoignages qu'il a l'intention de produire.

L'accusée occupe un siége placé à côté de celui de son avocat et en face du juri.

Le Greffier appelle les témoins.

W. C. TERRELL, *député coroner*: J'ai pratiqué la levée du corps de W. B. Taylor, le 28 avril dernier, au coin des rues Hercule et Erato. Le certificat qui est en Cour est une copie conforme du certificat d'enquête. J'ai trouvé le corps du défunt dans la Cour; il n'était recouvert que d'une chemise de peau.

(Ici le frère du Taylor se présente et va s'asseoir à côté de l'Avocat de District. Agnès, en l'apercevant, devient extrêmement agitée et verse des larmes abondantes. Son avocat la calme à grand'peine).

Suite du témoignage. Le couteau que je tiens entre les mains est le même qui a été trouvé dans la maison. Il semblait avoir été enfoncé en terre tout récemment. Il y avait des taches de sang sur le couteau.

CONTRE-EXAMEN.—J'ai tenu l'enquête dans une petite maison en bois située au coin des rues Erato et Hercule. C'était la première fois que je voyais M. Taylor. (Le témoin décrit l'intérieur de la maison et parle des personnes qui l'habitaient). Le corps était dans la cour, à environ trois ou quatre pieds du lit.

LE DR CROCKETT: Je suis médecin. C'est moi qui ai fait l'autopsie du corps de M. Taylor. (Le témoin décrit les blessures dont deux, selon lui, étaient mortelles: celle qui avait été faite à l'abdomen et celle du cou; la vaine jugulaire avait été partagée.) Les blessures peuvent bien avoir été faites avec le couteau qui se trouve en Cour.

CONTRE-EXAMEN.—Le pouce droit du défunt était légèrement coupé. La blessure du cou n'était pas droite.

E. D. BEACH: *L'avocat de District*: Aviez-vous jamais vu Agnès Anderson avant l'instruction préliminaire?

LE TÉMOIN.—Oui. Le 14 ou le 15 avril dernier en arrivant à mon magasin, j'y trouvai l'accusée. Je demandai à mes commis ce qu'elle désirait; ils me répondirent qu'elle avait demandé la permission d'y rester un instant. Peu après je lui dis: Qui attendez-vous? J'attends mon amant, répondit-elle. Vous êtes donc jalouse? Non, je suis à l'affût. Je lui demandai comment s'appelait celui qu'elle attendait; elle me répondit qu'elle me le désignerait dans un instant. M. Taylor sortit en ce moment du magasin de M. Hobbs, dans la rue de la Douane. Agnès s'écria alors: "voici l'homme!" Je lui demandai ce qu'elle lui voulait; elle me répondit qu'il lui avait fait subir de mauvais traitements, qu'il l'avait fait traîner devant le recorder Génois et fait jeter en prison; elle ajouta qu'elle le tuerait. Elle se retira peu après.

CONTRE-EXAMEN: Agnès était accompagnée d'une domestique. Mon magasin est à l'encoignure Douane et Chartres. L'accusée portait un vieux châle et un vieux chapeau; elle dit qu'elle s'était déguisée. Elle paraissait extrêmement agitée; on aurait cru qu'elle craignait d'être vue par Taylor. Elle arpentait le magasin de long en large et donnait des signes de la plus vive inquiétude. Lorsqu'elle dit qu'elle allait tuer Taylor, elle comprima les lèvres et se les mordit. Je crois qu'elle a passé deux ou trois heures dans le magasin. J'y revins au magasin à 4 heures. Je ne crois pas qu'elle se soit assise une seule fois pendant ces deux ou trois heures. J'ignore de quel côté elle s'est dirigée en sortant de mon magasin. Lorsque je lui dis que je connaissais Taylor, et qu'il était homme comme il faut, elle s'écria: "Je devrais le connaître, car j'ai partagé son lit pendant plusieurs mois"—Je crois que c'est l'expression dont elle s'est servie.—Taylor paraissait avoir de 35 à 38 ans. Je n'ai jamais eu de conversation avec les parens du défunt au sujet de cet événement, je n'y aurais même jamais songé si l'on n'avait entendu parler du meurtre. J'ai attribué à un sentiment de jalousie la conduite de l'accusée dans mon magasin. Je n'avais pu me douter qu'elle avait réellement l'intention de mettre son projet à exécution. J'en aurais prévenu Taylor; mais, je le répète, j'avais déjà entièrement oublié ce qui s'était passé entre Agnès et moi lorsque j'ai appris que Taylor avait été tué.

MME MARGARET DOWD.—Dans l'après-midi du jour où le meurtre fut commis, j'ai vu un couteau semblable à celui qui est en cour. Je ne connaissais pas Agnès Anderson auparavant. J'ai entendu pousser le cri de "au meurtre" dans la maison qu'habitait l'accusée. Je demeure à côté.

CONTRE EXAMEN.—J'occupais la maison avant que Agnès Anderson vînt s'y établir. C'est une maison double dont une partie était habitée par l'accusée et l'autre par moi. Il y avait une porte de communication dans la cloison, mais personne n'en avait jamais franchi le seuil avant le jour où Agnès Anderson vint dans ma cour. On peut entendre de chez moi ce qui se dit dans l'autre partie de la maison, mais on ne peut pas saisir le sens des paroles. J'ai entendu pousser deux ou trois fois le cri de "au meurtre" ! Il était à peu près 5 heures lorsqu'Agnès entra chez moi; sa robe n'était pas attachée. Elle la fit attacher par ma domestique. La figure de l'accusée portait l'empreinte de la tristesse. C'était, je crois, la première fois qu'elle venait chez moi. Elle était agitée et semblait avoir pleuré. Peu d'instants avant que le cri de "au meurtre" fût poussé, j'entendis un bruit confus dans la chambre d'Agnès. Je n'ai pas entendu de voix de femme dans le moment. Agnès tenait un éventail à la main dans l'après-midi du jour où elle est venue chez moi et qui le meurtre a été commis. Ce couteau ressemblait beaucoup à celui que je vois en Cour. Elle l'ouvrit, me conduite m'effraya; je n'ai jamais vu une personne aussi agitée. J'étais auprès de mon enfant malade lorsque l'accusée entra, je n'ai jamais vu M. Taylor. J'ai vu quelquefois Agnès sortir et entrer. Il était à peu près 5 heures et quart lorsque j'entendis le cri de "au meurtre!" Mon mari et ma domestique étaient chez chez moi lorsque le cri fut poussé. Mon mari se précipita dans la rue et appela l'homme de garde. Dans l'après-midi du jour où M. Taylor fut tué, un monsieur demanda à ma domestique si Elisa ou était la dame qui habitait la maison voisine.

L'Avocat de District se lève et annonce que la liste des témoins d'Etat est épuisée.

M. Hennen dit que l'affaire a pris une tournure tellement contraire à celle à laquelle il s'attendait, qu'il demande à la Cour la permission de consulter ses collègues afin de s'assurer des moyens de défense que devaient adopter les avocats de l'accusée.

Le Juge acquiesce à la demande et accorde un délai de dix minutes.

Le délai expiré, le colonel Field annonce à la Cour que la défense ne ferait pas entendre de témoins.

Le juge renvoie les témoins.

L'avocat de District ouvre les débats. Il se borne à analyser les témoignages que nous donnons plus haut. Les avocats de la défense, dit-il, ont essayé de prouver, comme vous avez pu le voir par les questions qu'ils ont posées aux témoins de l'Etat, qu'Agnès Anderson était atteinte d'aliénation mentale, mais ils n'ont pas réussi à établir ce point.

Le col. Field, un des avocats de la défense, maintient que l'accusation n'a nullement prouvé la culpabilité de Agnès Anderson. Je me suis abstenu, dit-il, de produire des témoignages qui, en supposant même que l'accusée soit coupable, étaient de nature à renverser ceux de l'Etat. Je nie de la manière la plus formelle que la défense ait tenté de prouver que l'accusée est folle. L'avocat de District et l'avocat Général n'ont pas fait entendre un seul témoignage pour prouver que Taylor a été tué par Agnès. Pas un témoin n'a déclaré que le défunt et la prévenue se trouvaient dans la maison. Il est évident que l'accusation savait ne pas pouvoir prouver ce fait.

De même que mon collègue, M. Hennen, j'ai été étonné que l'Avocat de District n'ait pas cherché à lier les différentes parties de l'affaire. En un mot, il n'a pas réussi ou a négligé de produire des témoignages qui eussent, sans aucun doute, prouvé au juri qu'Agnes a commis le crime dont elle est accusée.

M. Hennen parle de la même manière de la ligne de conduite qu'ont suivie les officiers de l'Etat. Je ne l'explique si peu et elle est tellement extraordinaire que le public pensera que l'Avocat de District n'a pu établir le crime. L'Avocat de District et l'Avocat Général n'ont pas osé interroger tous leurs témoins parce qu'ils savaient d'avance que leurs dépositions lui seraient fatales. Si le les avaient fait venir en Cour et qu'ils les eussent questionnés, la défense aurait déroulé une histoire qui aurait causé un étonnement et une stupéfaction générale.

Je me serais félicité d'une pareille occasion, car alors on eût entendu des révélations qui auraient produit un effet salutaire sur les mœurs publiques. Mais l'accusation n'a absolument rien prouvé. Il n'a établi qu'un seul fait: le meurtre de Taylor. Quant à l'auteur du crime, l'Etat nous l'a laissé ignorer. M. Hennen termine sa plaidoirie par quelques paroles éloquentes que nous regrettons de ne pouvoir rapporter ici.

Après que M. Hennen se fût assis, M. Taylor, frère du défunt, demande à la Cour la permission d'adresser quelques mots au juri.

LA COUR: Je refuse.

L'avocat général clos l'affaire au nom de l'Etat.—Le discours que vient de prononcer l'avocat qui m'a précédé est absurde et ridicule. Je ne que l'Etat se soit abstenu d'interroger ses témoins de crainte de compromettre l'accusation.

M. Moise s'étend sur ce point.

Les avocats de la défense ont dit au juri qu'il fallait d'abord s'assurer que Agnès Anderson eût tué Taylor. Vous avez entendu, messieurs les jurés, les témoins de l'accusation et ceux de la défense et les plaidoyers des deux côtés. C'est à vous à décider si la prévenue a tué Taylor et vous ne devez vous arrêter qu'à l'égard au crime du meurtrier. Si vous la trouvez coupable elle sera condamnée pour meurtre avec monstruosité, et il y ait en sa faveur des circonstances atténuantes. Vous ne devez baser votre jugement que sur les faits qui ont été mis sous vos yeux. Vous ne devez pas vous laisser influencer par les témoignages tels que vous les présentent les avocats de la défense, mais résister à ce sentiment de pitié qu'a inspiré généralement de la population et qui est la cause des erreurs dont le nombre augmente tous les jours. Je regrette profondément d'avoir entendu énoncer ces doctrines qui, si on ne les repousse pas, contribueront en grande partie à détruire toute bonne justice.

Si vous pensez que Agnès Anderson n'est coupable que d'homicide, déclarez-le; si, au contraire, vous croyez qu'elle a tué Taylor en se défendant, vous devez l'acquitter.

La Cour expose la loi au juri. Vous pouvez, dit-elle, trouver l'accusée coupable de meurtre sans désignation de peine meurtre avec désignation de peine, ou homicide.

Le juri se retire à 4 heures moins un quart et au bout de cinq minutes de délibérations, rentre en Cour avec un verdict de NON COUPABLE. Ce verdict est reçu par le public avec sensation. L'accusée ne fait aucun signe d'émotion; elle sort de la Cour, monte dans une voiture et échappe ainsi aux regards curieux de la foule.

ACQUITTÉ.—Nicolas George, accusé d'avoir, il y a quelque temps, commis un meurtre sur la personne d'un individu nommé Antonio, au lac Borgne, a comparu hier devant le recorder Winter. Les témoins ont prouvé que la personne qu'on d'avoir été tuée se porte à merveille. Il va sans dire que George a été acquitté.

ENQUÊTE.—Le député coroner Terrell a tenu hier une enquête sur le corps de Henry Rice [illegible] mort dans sa demeure [illegible] 3e district. Le jury a rendu un verdict conforme à ce fait.

ACQUITTÉS.—Pat Fennell, Theo. Dolan, J. McCabe et Pat Henry, accusés d'avoir aidé au meurtre de Robert Richard, accusé aussi de ce délit, qui [illegible] devant le recorder, qui les a mis en liberté. Aucun témoin n'a prouvé leur culpabilité.

MAISON MAL FAMÉE.—Mary Maley, accusée de tenir une maison mal famée et d'avoir troublé la paix, a été condamnée hier, par le recorder Winter, à une amende de $10. La Cour lui a dit qu'il fallait qu'elle fournît caution pour répondre de sa bonne conduite, ou qu'elle irait à la maison de travail.

NOYÉ.—Un individu qu'on croit se nommer Ben Morehouse est tombé, lundi, dans le fleuve, au pied de la rue Clouet, et s'est noyé. Son corps n'a pas encore été retrouvé.

VENTE DE LIQUEURS AUX ESCLAVES.—Le recorder Winter a envoyé hier devant la première cour de district le nommé Peter Remordo, accusé d'avoir vendu des liqueurs fortes aux esclaves.

CONSEIL DES ALDERMEN.
Mardi soir.

Réunion à l'heure accoutumée; neuf membres présens.

Deux communications du contrôleur relatives à l'adjudication de certains contrats, sont référées au comité des rues et débarcadères.

Un rapport des amendes perçues par le recorder du deuxième district, est référé au comité de finances.

Une pétition d'un grand nombre de propriétaires résidant près du Nouveau Bassin, lesquels protestent contre tout changement dans la position du nouveau pont vis-à-vis de la rue St Paul, est référé à un comité spécial de cinq membres.

Une pétition des résidants de la rue du Canal protestant contre un mémoire déjà soumis au Conseil, pour obtenir l'autorisation de construire un chemin de fer à travers les principales rues de la ville, est référée au comité des rues et débarcadères.

Le Conseil adopte des résolutions ordonnant au voyer de s'adresser à la compagnie de Waterworks pour le posage d'un tuyau destiné à emporter les immondices des grands hôtels, pourvu que ces établissements paient les frais de ce travail.

Une lettre ayant été lue, offrant les cautions de M. Beauregard, comme gardien de la prison de la ville, M. Gayol s'y oppose en disant qu'une ordonnance votée dernièrement, interdit aux concessionnaires l'exercice des emplois municipaux. Il ajoute que M. Beauregard est dans ce cas.

M. Beauregard répond à cette imputation et donne quelques explications.

M. Gayol répond qu'un affidavit a été fait à l'époque devant le recorder Seuzeneau et que M. Beauregard y était positivement accusé de concussion.

M. Beauregard répond que c'est un mensonge.

M. Gayol saisit un encrier et le lance à la tête de M. Beauregard.

M. Beauregard s'arme à son tour d'un encrier et le lance avec non moins de vigueur à la tête de M. Gayol.

Grande confusion.

On finit par s'expliquer et on décide que l'affaire n'aura pas de suite. Le Conseil n'en nomme pas moins un comité pour s'informer de l'exactitude de l'accusation dirigée contre M. Beauregard. Le comité se compose de MM. Smith, Latour et Maziani.

Une autre résolution est adoptée portant qu'un comité d'un membre par district sera nommé pour faire un rapport sur la nomination de M. Beauregard.

Le comité des rues et débarcadères fait un rapport en faveur de l'établissement d'un chemin de fer à double voie à travers les principales rues de la ville. Le rapport est mis à l'ordre spécial du jour pour la séance qui suivra la prochaine.

M. O'Sullivan, au nom du comité de police, fait un rapport favorable à l'augmentation de la police conformément à la demande du Conseil de Police. M. Hoerman s'oppose au rapport et aux résolutions qui l'accompagnent. Le rapport et les résolutions sont repoussés par 12 voix contre 3.

Le Conseil s'ajourne.

HÔTEL MAGNOLIA.—On verra dans une autre partie de nos colonnes, un avis relatif à l'*Hôtel Magnolia*, établi à Biloxi. Cet hôtel, dirigé par Mme JACQUES DESPORTES, vient d'être ouvert aux touristes et aux voyageurs. Situé au centre de Biloxi, il offre tous les agréments désirables et se recommande par la modicité des prix.

AVOCAT DE DISTRICT.—M. Roy a été élu avocat de district dans les paroisses de la Pointe-Coupée et de Concordia.

NOUVELLES DIVERSES.

PARIS, 9 mai.

L'expédition contre la Kabylie commencera, dit-on, du 25 au 30 de ce mois, et sera commandée par le gouverneur général en personne.

L'aviso à vapeur l'*Eclaireur* vient de quitter Toulon pour se rendre à Alger. Ce bâtiment est mis à la disposition du général Randon, pour aider aux opérations dans la Kabylie. L'*Eclaireur* sera affecté spécialement au transport des troupes et du matériel.

—On écrit de Marseille, le 3:

«M. Horace Vernet est passé hier à Marseille, venant d'Alger. Ce grand artiste se rend à Paris, où il ne séjournera que peu de jours, car il doit être de retour à Alger le 20 du courant, pour suivre l'expédition qui va être entreprise contre la Grande Kabylie.»

—M. Dupres vient de retirer du répertoire de l'Opéra Comique sa partition de la *Reine* au bois Dieu.

—L'auteur de la «Case de l'Oncle Tom», Mme Beecher Stowe, est attendue à Paris du 15 au 20 mai. Après être restée une quinzaine de jours en France, elle ira faire une tournée en Allemagne et elle compte revenir par l'Angleterre et l'Irlande avant de retourner aux E. Unis.

—Le gouvernement autrichien vient de solliciter la Diète germanique d'une réclamation importante. Il s'agit d'une répétition de 315 millions de francs, somme à laquelle l'Autriche estime la part des alliés de la Confédération dans les dépenses militaires faites par elle en 1848 et 1849 pour la défaite de la révolution et le rétablissement de l'ancien ordre de choses.

On voit à quel prix l'Autriche estime les incontestables services qu'elle a rendus à une certaine cause, et qu'elle prime elle préleve pour dompter une révolution. Nous ne doutons pas que la Diète ne trouve la carte un peu élevée; mais nous devons dire que toutes les réclamations du cabinet de Vienne nous paraissent fondées et très sérieuses.

Il est vrai qu'en apparence l'Autriche n'a lutté en Hongrie, en Italie et en Bohême que pour son propre salut, mais il est incontestable que son triomphe seul a permis à la Diète, dont la Prusse ne voulait plus, de se reconstituer dans son ancienne forme. Les faits sont trop récens pour avoir besoin d'être rappelés.

—On écrit de Kalisch, 27 avril:

«Le conseil d'administration du royaume de Pologne a décrété la confiscation des biens des réfugiés politiques à l'étranger qui n'ont pas cru devoir profiter de l'amnistie que leur a accordée S. M. l'empereur.

—Dans un banquet donné aux officiers du 1er régiment de la garde, le roi de Prusse s'est exprimé en ces termes:

«Il y a aujourd'hui vingt huit ans que le régiment, peu après sa première campagne, et après être parti de nouveau, célébra pour la première fois, dans un banquet, le souvenir de la bataille de Gross-Gerschen; j'avais l'honneur de commander alors le 1er bataillon. On me fit un second honneur, en me chargeant de porter un toast à la prospérité du régiment. Me rappelant l'admirable bravoure dont j'avais été témoin à côté du roi défunt, et qui était assez pareille, j'ajoutai: «A la première bataille, avec vous, messieurs, et le régiment!»

«Maintenant que je touche à la vieillesse et que je suis souverain du pays, l'effort et l'espoir de mon devoir sont dirigés vers le maintien de la paix; et Dieu sait que mes intentions, à cet égard, sont loyales. Mais, si Dieu veut qu'il en soit autrement, agréez l'assurance, messieurs, que le vœu que j'ai exprimé dans mon ardeur de jeune homme restera le même jusqu'à mon dernier soupir. Je bois à la prospérité du régiment, et répondez-moi par l'ancien cri d'enthousiasme de bataille, à Lutzen: *Hurrah!*»

On écrit à la *Gazette de Cologne*:

«La comtesse Blanca Teleki, qui depuis trois ans était en prison, vient d'être condamnée à dix années d'emprisonnement.»

☞ Nous avons souvent entendu parler, dans les termes les plus flatteurs, des Amers Allemands du Dr Hoofland, vendus par le Dr. C. M. Jackson, 120 rue Arch, à Philadelphie; nous croyons sincèrement que c'est le meilleur remède contre la dyspepsie, la faiblesse des nerfs, etc. Le goût en est agréable et l'estomac le plus délicat peut le prendre sans danger. La presse de toutes les parties du monde a recommandé ce précieux remède et nous espérons qu'il sera introduit dans chaque famille dont un des membres est atteint de dyspepsie.
A vendre par J. WRIGHT & Co,
25 mai—1m 151, rue de Chartres

Maladie de foie.
☞ Le seul remède qui ait merveilleusement guéri la maladie de foie, lorsqu'on a suivi les prescriptions, sont les pilules du Dr. McLane. Il y a déjà plusieurs années que le public connaît ce spécifique, et il a été introduit dans toutes les parties de l'Union. Partout le succès en a été étonnant et on n'a plus voulu entendre parler d'autres médecines du moment où ces pilules ont été connues.
A vendre par SCOVIL & MEAD,
25 mai—6f 111, rue de Chartres

Ventes à l'encan par J. A Beard & May.
1er juin:—Propriétés de valeur dans la ville de Jefferson.
4 juin.—Propriété à Alger—Succession de Thomas Dwyre.
11 juin.—Succession de J. J. Fitzpatrick—Succession de Thomas Connolly.
☞ Pour de plus amples détails, voir les avis. MM. Beard & May offrent de vendre à l'amiable plusieurs maisons et magasins en bois et en brique, en ville, plusieurs habitations sucrières, situées dans les paroisses St-Bernard, Plaquemine, Jefferson, Lafourche et Pointe Coupée.

BULLETIN COMMERCIAL.
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI SOIR, 31 MAI.

Il n'y a eu que peu de demande pour le coton aujourd'hui et les ventes n'ont pas excédé 700 balles, aux prix précédents:

Inférieur,	6¾ @ 7½	Middling fair,	11¼ @ —
Ordinaire,	8½ @ 9	Fair	12¼ @ —
Middling	9½ @ 11	Fully fair,	— @ —
Good Middl	11 — @ 11¼	Good Fair,	— @ —

Nous avons appris qu'il s'est fait hier 100 boucauts de tabac aux prix de 6½ @ 8¾ cts la livre.

Les ventes de sucre ont été de 200 boucauts; le faire obtenu de 3¾ @ 4 cts. En mélasses il s'est vendu 300 barils dont 600 par achat privé. Les prix sont de 14 @ 18½ cts le galon.

Calme plat sur le marché aux farines: quelques petits achats ont eu lieu à $4 20 et $4 25 le baril.

Pas de changements dans les provisions. On a fait quelques petites ventes de porc à $15. Ventes de 200 boucauts jambons à 9¾ et 9¾ c; les plats côtés, et 5¾ @ 5¾ cts les épaules. 70 tierçons de graisse à 9½ cts.

Le whiskey se vend lentement à 19 cts le gallon de rectifié. Il a peu été de whiskey commun a rapporté 21¼.

Les transactions sur le café ont été de 1,200 sacs de 8¾ @ 9¾ cts la livre.

Il n'y a pas eu de changement sur le taux du change. Sterling, au 10¾ à 10½ p. Paris, 5f. 10¾ @ 5f 12½. Traites sur New-York, 60 jours de 1 à ½ p. c d'esc. Chèques, au pair à ¼ pour cent d'esc.

Le fret se maintient—Coton pour Liverpool 9/16 d; pour le Havre 1¼ cts.

Décédé hier à 2 heures, THOMAS BERMINGHAM, typographe, natif d'Irlande. Ses amis sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu cette après midi à 3 heures 1/2. Le convoi partira de la maison mortuaire, encoignure Villeré et St Louis.

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.
Steamship Texas, Place, Vera Cruz
Steamship America, Sawyer, Apalachicola
Navire Creole, Pierce, New-York
South Carolina, Turner, Liverpool
Harvest Queen, Manson, Havre
Barque W V Bowen, ——, Apalachicola
Gov Briggs, Parker, Baltimore
Brothers, Baxter, Bordeaux
Goelette Venice, Fish, Brazos Santiago
Charles Henry, Appleby, Brazos Santiago
Eliza & Susan, Jones, Belize Hond.

Arrivés Hier.
Steamship Louisiana, Smith, Indianola via Galveston
Barque Jean Louis, Chendemette Bordeaux
Brick R Bingham, Holdman, Belize Hond.
Goelette Maj Barbour, Arnot, Aransas
Corah, Porter, Brazos Santiago
Fannie, Beeston, Savannah

STEAMBOATS.
Gipsey, Ure, Bâton Rouge, coton, mélasse, sucre.
F D White, Trinidad, Atchafalaya—coton, sucre, &c.
St Louis, Taylor, de St Louis—viandes salées, farine, baile, porc, œufs, foin, tabac, &c.
Emperor, Cotton, Bayou Sara, coton, sucre, mélasse
Gen Lafayette, Brown, Louisville, viande salée, lard, corde, whiskey, huile, tabac, &c.
Ophelia, Saliba, de la Balise.
Plota, Parker, Grand Ecore—coton, sucre, mélasse.
C Hayes, Murgah, Attakapas—sucre, mélasse, &c.
Cora No 2, Keeling, Camden—coton.
Opelousas, Hinckley, des Opelousas.
Chancellor No 3, Bacon, Louisville.

Chargement de la barque Jean Louis, venant de Bordeaux.
10 quarts pipes 20 barils eau de vie Thos Pinet & co—8 barriques vin F Pasquier—10 barils eau de vie—3 caisses anisette 30 balles bouchons V & E Maignan—5 colis marchandises Faure—5 do Mme Baliquez—55 barriques vin 10 quarts pipes et 11 barils eau de vie 83 caisses fruits à l'eau de vie M Lacoste—70 colis marchandises L Majesté—26 do Prouneaux—25 barils eau de vie 3 1/2 pipes 7 1/4 do 20 quarts de 123 barriques 12 demi do vin E Roelleran—30 barils vin Paul Juge fils—18 barriques vin 51 demi do 3 demi & 10 quarts pipes eau de vie 15 barils do 50 paniers champagne 20 bar & 20 caisses prunes 1.72 do vin W F Vredenburg & Co—14 do do 339 barriques 20 demi do 3 barils toile 81 caisses vin Chas Cavaroc—300 do do 20 do marchandises J B Preau—28 barriques vin 110 caisses do F Seignouret & Co—40 barriques do J Casanave—40 do E Dechamps—32 do Mailliot & Colard—32 do F Lemon—50 do 25 demi do 100 caisses do 4 barriques vinaigre J A Bergeron—4 do vin, caisses marchandises R Aldigé—20 do F Roumien—14 do vin Ernest & Co—20 barriques vin Williamson, Zaratin & Co—56 do J Levesn. 40 do Cecile & co, 40 do J Fiche, 24 do F Dechamps, 16 do 9 demi do 567 caisses vin S Thomas, 125 barriques do 207 caisses fruits à l'eau de vie 20 barils eau de vie J Lanata, 50 barriques 80 demi do 5 barils toile Lanata, Ganfollo & Co, 4 caisses marchandises Dufilho Jr, 15 quarts pipes eau de vie 30 barils de 33 caisses sardines Longis & Gratias, 100 do vin P de Fuentes & Co, 102 do 43 barriques do 6 caisses marchandises Forbes frères, 300 do vin 4 barriques vin A Carriere, 15 demi pipes eau de vie 24 quarts do 27 barils do 132 barriques vin 167 caisses do J & J Tardos, 641 do R F Nichols & Co—vins eaux de vie, &c. à ordre.

Liste des Bateaux-à-vapeur partant aujourd'hui.

Cincinnati	Susquehanna, Hurd	5 h P M
Rivière Rouge	Sydonia, McKay	5 h P M
Rivière Rouge	Caspian, Dunn	5 h P M
Memphis	Glen, Paris	5 h P M
Riv Cumberland	Nashville, Bellsnyder	5 h P M
Mobile	Florida, Giberson	4 h P M
Bâton Rouge	Gipsy, Ure	5 h P M
Louisville	Emperor, Landry	5 h P M
Balise	Planter, Jeanfreau	5 h A M
Attakapas	Arina No 2 Labarthe	Midi
Lafourche	Dr Batey, Wilson	5 h P M
Rivière Rouge	Ruby Johnson	5 h P M
Ouachita	Rockaway, Cannon	5 h P M
Louisville	Chancellor Bacon	5 h P M
St Louis	George Collier, Gos ee	5 h P M
Riv. Cumberland	F. Howard, Northern	5 h P M
Rivière Rouge	Cleona, Martin	5 h P M
Rivière Arkansas	Frankin Pierce, Hicks	5 h P M

☞ La barque LOUISA BLISS, capitaine Hyler, venant de Bordeaux, est en débarquement dans le 2d district. Les consignataires sont requis de retirer leurs permis dans les cinq jours pour éviter la présentation date, autrement leurs marchandises seront envoyées aux entrepôts publics à leurs frais et risques.
PAUL JUGE FILS & Co.
31mai No 27, rue St Louis

☞ Le capitaine ni les consignataires de la goélette française MARIE LAURE JULIE, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage de ladite goélette.
O. VALETON & Co.
31mai

MM. J. D. DENEGRE, A. B. ROMAN, J. A. BRAUD, JOHN G. GAINES, JOHN O. WOODRUFF, seront soutenus à la prochaine Election, comme directeurs de la Banque des Citoyens de la Louisiane.
Par un Grand Nombre d'Actionnaires.

30 BARILS bouchons divers qualités—30 paniers anisette extra superfine de Cazaux—2 caisses de truffes au naturel, 10 barils cognac ordinaire, 4me preuve, 30 caisses vin rouge Eyquem, &c.
100 caisses St Estèphe Eyquem.
En débarquement du navire Jean Louis, de Bordeaux, à vendre par V & E. MAIGNAN.
1er juin

50 BARRIQUES vin rouge, St-Julien du vin Olive, 174 caisses St Estèphe Eyquem, 35 do St Emilion, 126 do de 12 do do vin supérieur, 10 do de 12 ... En débarquement du navire Louisa Bliss, de Bordeaux et à vendre par V & E. MAIGNAN.

EN débarquement du navire... 30 caisses de 20 mai... 15 do de 20 do... 10 do de 20 do... 50 caisses moutarde préparée de Bézos frères, en débarquement... 50 caisses Muscat Frontignan de Bettford, 100 do prunes... 100 do prunes et raisins à l'eau de vie, 200 futailles de vin St Julien Médoc... Vins en barriques et en caisses de toutes sortes. V. & E. MAIGNAN, 25 rue St Louis.

EN débarquement du navire français Jean Louis, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés—30 barils vin blanc Sauterne.
PAUL JUGE FILS & Co, No 27, St Louis

AVIS est par le présent donné que Mme Veuve Pierre Kinier s'étant adressée à la Compagnie du Chemin de fer de Carrollton, pour obtenir un certificat No 11 ... Pierre Kinier, pour ... cette corporation, requiert certificats ont été perdus ou égarés.
25mai—4fjet 30

Avis aux Entrepreneurs
LES soumissions cachetées seront reçues par les Marguilliers de la Congrégation de l'Eglise Catholique Romaine de St Jean Baptiste dans leur salle de réunion, jusqu'au 1er juillet prochain, pour la construction d'une Eglise de cette paroisse, qu'on peut voir au presbytère d'Arcadie à la... trente pieds en avant, d'y faire construire une clocher, ... conformément aux plans, jusqu'au 15 juin prochain.
Les soumissions et plans devront être adressées au Président des Marguilliers.
Pour les détails, s'adresser à M. Pierre B. Marmillion.
Paroisse St Jean Baptiste, le 1er mai 1853.
Comité:
P. B. MARMILLION, Z. MONTZ, S. TASSIN, L. TREGRE.
11mai—3,1pe

Grande Ascension. Dimanche 5 Juin.
COMME l'ascension qui prépare en ce moment M. Petin offrira un spectacle à la fois scientifique et attrayant nous ne saurions manquer d'y assister. Nous prévenons donc notre nombreuse clientèle du dimanche que nous fermerons notre magasin ce jour-là une heure avant celle fixée par M. Petin pour son départ. Mais devant obtenir le même chiffre d'affaires que si notre magasin restait ouvert jusqu'au soir, nous commencerons dès aujourd'hui à diminuer le prix des articles qui sont le plus de saison.
Jaconats de 20 et 15 cts la yarde à 12 1/2.
Ginghams de 20 cts à 12 1/2.
Organdies [illegible] à 12 1/2.
Jusqu'au moment de l'ascension seulement.
U. LAROUSSINI & Co,
Maison Rouge sur la Levée près le marché aux légumes.
1juin—jusqu'au

JE soussigné informe le public qu'étant sur le point de partir pour France, je laisse ma procuration générale à M. Pierre Coudert, de cette ville.
E. RIVOLET.
1juin—2

Pompe d'Orléans No 21
Les officiers et membres de cette compagnie sont invités à assister au lavage mensuel qui aura lieu dimanche matin, 5 courant, à 6 heures.
Ainsi qu'à l'assemblée mensuelle qui aura lieu le lendemain, lundi, à 8 heures.
Par ordre. ROBT. J. LILLY, secrétaire
1er juin

NOTICE.
ON demande à acheter une **Barouche** de seconde main.
S'adresser au No 85, rue St Pierre. 1jn—1f

CAFÉ.—300 sacs café de la Havane, de qualité ordinaire à supérieure, à vendre par
LABORDE & XIQUES, 37, rue de la Commune
1juin

INDIGO.—6 surons d'indigo de Guatemala, à vendre par LABORDE & XIQUES, 37, rue de la Commune
1juin

CIGARES.—400 milliers par Havane d'importation, et varié dans les choix et les marques, à vendre par LABORDE & XIQUES, 37, rue de la Commune.
1juin

MIEL.—20 barils miel de Cuba, à vendre par LABORDE & XIQUES, 37, rue Commune
1juin

A VENDRE en débarquement du navire Jean Louis, venant de Bordeaux:
140 barriques vin rouge bon ordinaire,
40 do vieux Margaux Médoc,
40 do vin blanc,
30 quarts cognac, marque Calamy,
350 caisses cerises à l'eau de vie
50 demi boîtes cèpes à l'huile.
S'adresser à JOSEPH LANATA,
1jn 11, rue Jefferson & 12, rue Toulouse

EN débarquement du navire Perseverance, venant de Bordeaux:
75 barriques vin rouge bon ordinaire,
10 quarts cognac fine champagne Ste. Brice 1825.
A vendre par JOS. LANATA,
1jn 11, rue Jefferson & 12, rue Toulouse

A VENDRE à livrer par le Caroline Louise, venant de Bordeaux:
90 caisses sardines à l'huile contenant 100/4 chaque.
S'adresser à JOSEPH LANATA,
1juin 11, Jefferson, 12, Toulouse.

A VENDRE à livrer par le navire Ides, venant de Marseille:
300 paniers huile marque Baccigalupi,
3 caisses saucissons de Boulogne,
20 meules fromage Parmesan.
S'adresser à JOSEPH LANATA,
1juin 11, Jefferson, 12, Toulouse.

ATTENDU du Havre et à vendre par le navire Lemuel Dyer:—300 damejeannes assorties.
A vendre par JOS. LANATA,
1er juin 11, rue Jefferson et 12, Toulouse

A VENDRE à livrer par le navire Trenton, venant de Marseille:
300 paniers huile véritable Plagniol, 50 barils vin d'Oporto, 50 barils vin Madère, 400 caisses savon Castille, 100 caisses vermouth Noilly fils.
S'adresser à JOS. LANATA,
1er juin No 11, rue Jefferson et 12, Toulouse.

ATTENDU du Havre par le navire Isabella, et à vendre par le soussigné:
40 caisses absinthe Yersin Lecoultre.
S'adresser à JOS LANATA, No 11, rue Jefferson, 1jn Et No 12, rue Toulouse

EN débarquement de la barque Louisa Bliss, venant de Bordeaux—40 barriques vin rouge bon ordinaire pour famille, à vendre par
E. DECHAMPS, Rue Conti, 67
1jn

EN débarquement du navire Louisa Bliss, venant de Bordeaux, 36 demi barriques vin blanc vieux, 1850 et à vendre par P. LONGIS & GRATIAS, 20 rue de la Douane

ABSINTHE ET KIRSCH.—100 caisses absinthe suisse, de la marque Berthoud fils, à Couvet, 25 caisses Kirsch, même marque, à vendre par A. COUTIN, 13, rue Bienville

FROMAGE DE GRUYÈRE.—8 boucauts fromage de Gruyère, qualité supérieure, à vendre par
1jn A. COUTIN, 13, rue Bienville

VERMOUTH.—25 caisses vermouth première qualité, de la marque Berthoud fils, à Couvet, à vendre par A. COUTIN, 1jn 13, rue Bienville

MADÈRE.—5 fûts Madère, des docks de Londres, à vendre par
1jn A. COUTIN, 13, rue Bienville

EN magasin et à vendre par les soussignés:
35 barriques bon vin rouge ordinaire,
10 barriques do do pour famille,
150 caisses vin rouge St-Julien,
250 do do Côte Rotie,
130 do vin blanc Château Rieussec,
12 barils do do Sauterne,
150 caisses vermouth de Picard & Co.,
120 do Muscat de Frontignan,
35 do eau fleur d'oranger de L. Sardou,
10 do fruits à l'eau-de-vie, poires, prunes, etc.,
25 paniers bouteilles vides 28 onces,
1200 damejeannes de 5 gallons, 300 do de 3 gallons,
400 do de 2 gallons, 500 do de 1 gallon,
10 balles bouchons pour bouteilles d'eaux minérales,
[illegible]
10 quarts sirop, A. J. Lafontaine & Lampey,
12 tonneaux do. A [illegible]
PAUL JUGE FILS & Co., 27, rue St Louis.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.
Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.
Nouvelle Orléans, 14 mai 1853.
DES soumissions cachetées seront reçues au bureau des Ingénieurs (ou par la poste) à Aberdeen, Mississipi, jusqu'au 1er juillet prochain, pour le nivellement, la maçonnerie et la construction de ponts, de cinquante milles, de cette partie de la seconde division du grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord, s'étendant de la rivière Tombigbee (1½ mille au nord d'Aberdeen) à la vallée de Bosochitocreek (tributaire du Yocanocany) dans le comté de Choctaw, Mississipi.
Les plans et les cartes seront prêts à dater du vingt juin. A cette époque la nature et l'importance de l'ouvrage pourront également être compris en parcourant la route et en lisant les Inspecteurs du district les inscriptions indiquant la profondeur des fossés et la hauteur des chaussées.
Les adjudicataires recevront le cahier des charges et de propositions en blanc, en s'adressant au bureau.
Toute personne faisant des soumissions, qui ne sera pas personnellement connue des officiers de la compagnie, devra joindre à sa soumission des garanties et ses capacités et ses moyens.
La ligne sera divisée en sections d'environ un mille chacune et il sera reçu des soumissions pour une ou plusieurs sections ou pour le tout.
Il y a environ treize milles de forts travaux de terrassement à l'endroit où la voie traverse les coteaux entre Tom Coke Creek et les sources de Bosa Chitto, lesquels se trouvant dans une localité élevée et salubre présenteront de grands agréments à l'ajudicataire des travaux de terrassement. Le reste de la distance sera compris dans la moyenne des travaux. Aucun travail de quelque importance n'aura lieu sur toute cette route.
Les travaux de maçonnerie se composent principalement de onze viaducs en briques avec des arches de 15 à 35 pieds et des contreforts et piliers en briques pour le pont de la Rivière Tombigbee.
Pour de plus amples renseignements, s'adresser à George H. Hazlehurst, principal ingénieur, ou par lettre adressée à sa soumission de la poste de Snowsville, comté de Choctaw, Mississipi, ou au soussigné à la ville d'Aberdeen.
Par ordre de la direction.
JAMES H. GRANT, Ingénieur en chef
11mai—14,16,17,18,19,20,25,1,8,15,20

LE professeur Alex. Nelson, rue St-Charles No 8, enseigne l'anglais et l'espagnol avec le plus grand succès: en quelques mois ses élèves parlent et écrivent ces langues convenablement et avec facilité

SE aprende el Ingles y el Frances en muy breve tiempo bajo el profesor Nelson; calle San Carlos, No 8. mayo31

HOTEL MAGNOLIA,
A Biloxi.
Ce magnifique hôtel, si avantageusement connu des amis de la villégiature, vient d'être réouvert sous la direction de Mme JACQUES DESPORTES. Cet établissement, situé dans le centre de la petite ville de Biloxi, vis-à-vis le warf de Free Landing, premier débarquement des bateaux à Biloxi, jouit de la plus agréable position que l'on puisse désirer. On peut dire que l'on se trouve dans cet agréable hôtel à la fois à la ville et à la campagne. Il y a un établissement de bains dans le lac, et une charmante embarcation pour faire des excursions à la disposition des pensionnaires de l'hôtel. Les propriétaires de l'hôtel Magnolia pense ne pas avoir besoin de recommander cet établissement, qui possède déjà une réputation justement acquise.
PRIX DE LA PENSION:
Les familles au mois.......$30 par personne.
Enfans et domestiques.......moitié prix.
Visiteurs, $1 par jour,—avec le coucher, $1 50.
31 mai—1m

VIN ROUGE.—80 barriques vin rouge en débarquement du navire Louisa Bliss, venant de Bordeaux à vendre par R. CAHUZAC & Co,
31 mai 30, Vieille Levée

VIN BLANC.—45 barils vin blanc, en débarquement du navire Louisa Bliss, venant de Bordeaux, à vendre par R. CAHUZAC & Co,
31mai 30, Vieille Levée

COGNAC.—15 quarts, 28/8 pipes J Augustin, 1ère preuve 1839; 16 quarts, 49/8 pipes Vor Bliz, 4e preuve; 6 quarts W S Florit, 4e preuve, en débarquement du navire Louisa Bliss, venant de Bordeaux, à vendre par R. CAHUZAC & Co,
31mai 30, Vieille Levée

SARDINES.—30 caisses en quarts et demi-boîtes sardines à l'huile, à vendre par R. CAHUZAC & Co,
31 mai 30, Vieille Levée

BOUCHONS veloutés.—16 balles de 20,000 bouchons chacune, en débarquement du navire Louisa Bliss, venant de Bordeaux, à vendre par R. CAHUZAC & Co,
31mai 30, Vieille Levée.

VIN ROUGE.—800 caisses vin rouge capsulé et étiqueté, en débarquement du navire Louisa Bliss venant de Bordeaux, à vendre par R. CAHUZAC & Co,
31 mai 30, Vieille Levée.

Biscuits craknell, de Mountjoy & Palmers.
1000 Boites attendues par le navire J. N. Cooper. C'est le meilleure qualité de biscuits qui ait été importée jusqu'ici sur ce marché. A vendre par les soigneurs DAVID GOWANS & Co.
97, rue du Canal et sous le Odd Fellows Hall
En aux mêmes prix, par
MM. W. C. Raymond, E. J. Hart, & Co.
R. McAlpin & Co., Hall, Kemp & Co.
Peters & Millard, Fenner & Norman,
Dunlap & Ikes.
Ces biscuits se vendent également chez tous les grands marchands de comestibles. 2 mai

MIEL DU PAYS.—A vendre par A. SCHMAB, [illegible] 40, rue de Chartre

A VENDRE en débarquement du navire Louisa Bliss, venant de Bordeaux:
104 Barriques vin rouge bon ordinaire pour famille. S'adresser à BOYER FRERES,
31mai Encoignure Moreau et Mandeville.

EN débarquement de la barque Louisa Bliss—64 barriques vin rouge ordinaire, à vendre par PAUL LACROIX,
31 mai 15, rue Toulouse.

Bureau du Railroad de la Nouvelle-Orléans et Carrollton.
Nouvelle-Orléans, 27 mai 1853.
AVIS.—La direction de cette Compagnie a déclaré un dividende de huit pour cent payable aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoirs, à ce bureau, à partir du lundi, 6 juin prochain.
Par ordre de la direction, CHARLES BAQUIE, Secrétaire.
30 mai—10

Propositions pour le transport des rails pour chemin de fer.
Compagnie du grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.
DES PROPOSITIONS seront reçues au bureau de la compagnie, No 45, rue Carondelet, jusqu'à mercredi prochain, 1er juin 1853, pour transporter des rails pour chemin de fer, de la Levée au Nouveau Bassin. JOHN CALHOUN,
30 mai—3f Secrétaire.

Compagnie du grand chemin de fer de la Nlle Orléans, de Jackson et du Nord.
Nlle-Orléans, 27 mai 1853.
AVIS est donné aux souscripteurs du fond capital de cette compagnie, qu'un versement de dix pour cent sera dû et devra être payé JEUDI, 28 juillet 1853.
Par ordre du bureau. JOHN CALHOUN, Secrétaire
27 mai—au 28juil

Banque des Citoyens de la Louisiane.
L'ELECTION de cinq Directeurs par les Actionnaires de cette Banque, conformément à la loi du 10 mars 1852, aura lieu au bureau de la Banque, le lundi 27 juin prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
Par ordre: EUG. ROUSSEAU, Caissier.
25mai—3pe6m

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
AVIS est donné aux actionnaires de cette compagnie qu'ils auront à se réunir au bureau de la Compagnie, au coin de la rue Bienville et du Passage de la Bourse, LUNDI, 20 juin, à midi, pour prendre en considération les amendements qui ont été faits à la charte par la dernière Législature de l'Etat et qui n'ont pas encore été approuvés par les actionnaires.
Par ordre du Bureau, BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire
2d mai

ORLEANS HIGH SCHOOL,
Rue de l'Esplanade, No 56.
MR. EVERETT se fait un vrai plaisir d'annoncer aux parents ainsi qu'aux personnes chargées de faire élever des enfants, qu'il s'est assuré d'une manière permanente les services de Mr. Roy, qui, pendant plusieurs années, a été si utile à la prospérité de l'établissement et qui, pendant quelque temps, s'était absenté, au grand regret des parents.
Le principal peut donc maintenant établir un système de discipline qu'il avait en vue depuis longtemps et maintenir l'ordre le plus parfait pendant les classes et pendant les récréations.
Le personnel de l'institution est complet et par conséquent rien ne manque pour assurer les progrès des élèves confiés à ses soins, sous la direction de professeurs expérimentés.
Les parents sont respectueusement invités à visiter l'établissement, où ils pourront toujours obtenir des prospectus. 29 mai

AUX ENTREPRENEURS.
DES soumissions cachetées seront reçues jusqu'au 15 juin pour la construction de la Loge L'Etoile Polaire, au coin des rues Histoire et Amour. Le plan et le cahier des charges sont exposés au bureau de E. Lorreche, notaire public, Passage de la Bourse, près de la rue St Louis, où ou devra laisser les soumissions cachetées. M. MEILLEUR, Secrétaire
30 mai—1q

AVIS.
LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils ont ouvert au No 34, rue Dumaine, entre les rues Condé et Levée, un magasin de groceries où ils auront toujours des vins, montrés et de la meilleure qualité, un assortiment complet de marchandises.
Nouvelle-Orléans, 30 mai 1853.
P. E. TRICOU, L. E. CHARBONNET.

Le soussigné profite aussi de cette occasion pour faire savoir à ses amis qu'il a transporté son bureau au No 34, rue Dumaine, et qu'il continuera à s'occuper d'ENCAN comme par le passé.
30mai—15 P. E TRICOU.

HOTEL BELLOUARD,
à la Baie St-Louis
Mme BELLOUARD vient de disposer au public de la Baie St Louis, et en face de l'ouverture de la saison, l'établissement plus récents de ses ... nourritures ... Mme Bellouard croit devoir annoncer au public qu'elle a engagé les services d'un chef de cuisine expérimenté ... familles qui passent l'été à l'Hôtel Bellouard une bonne ...
N. B.—Un établissement de bains est attaché à l'Hôtel. 25mai—1m

HOTEL DESCHENES VERTS,
Biloxi, Mississipi.
CETTE magnifique résidence située à l'est de Biloxi, sur le bord ... de Mme ELIZABETH PRADAT et de son fils JOHN B. PRADAT, située à environ un mille du ... de Biloxi, sera ouverte aux visiteurs le 1er Juin.
Les Chênes Verts sont trop bien connus pour nécessiter une longue description. La popularité dont jouit cet établissement depuis nombre d'années ne fait qu'augmenter. Ses nombreux avantages naturels, sa position sur le lac, ... l'accueil ... favorablement les visiteurs de la Nouvelle-Orléans, Mobile et de tous les environs.
Les propriétaires ont fait pendant l'hiver de nombreuses améliorations. La **Buvette** et la salle de **Billards** ont été réparées et mises à neuf, des **Bateaux à voile** seront en tout temps à la disposition des visiteurs, ainsi que du **vin** ... qui désirera...
On pourra toujours se procurer des **Chevaux** et des **voitures**. La célèbre BANDE DE MUSIQUE de la Nouvelle Orléans est engagée, et on aura l'occasion de la ... bals par semaine.
Les voyageurs désirant descendre aux CHÊNES VERTS sont priés d'en informer les capitaines de bateaux, qui les déposeront au wharf de l'Hôtel.
CONDITIONS:
Par semaine..........$10
Par jour................2
☞ Les enfants et les domestiques paieront moitié prix. 24mai—3m

RESTAURANT DE L'AIGLE,
AU LAC PONTCHARTRAIN.
Tenu par E. Tison, successeur de M. L'ENFANT.—M. Tison prévient le public qu'il a fait réparer ce restaurant dans le meilleur goût, on y trouvera une bonne cave et bonne cuisine et un service à l'instar de Paris, et à un prix modéré auprès de autres restaurans.
24 mai—4

A LOUER.
Deux jolies résidences à Mandeville, face au Lac. S'adresser à S. A. D'HEMECOURT rue de l'Esplanade, entre Chartres et Royale, 3e district. 24mai—15c

NATTES, TAPIS et MEUBLES.
67 rue Royale.
LES soussignés viennent de recevoir un grand assortiment de nattes de fantaisie et à carreaux rouges et blancs, tapis, meubles, étoffes, rideaux de dentelle et de mousseline, corniches, ... pour rideaux, service en argent plaqué, bronze, porcelaines, etc. P. MALLARD & Co.
30 mai—1m

500 BALLES de foin, à vendre par DAVIS & FRERE,
18 mai—3f 10, rue Conti.

AVIS.
SUR le point de m'absenter de l'Etat, j'ai l'honneur d'annoncer au public que par acte en date du 20 mai 1853, pardevant Théo Guyol, notaire public, je laisse M. ROBERT DAVIS chargé de ma procuration et révoque toutes celles antérieurement données par moi.
31mai—2f JOSEPHINE WOLL née ALLARD

TH. RIMBERGER, D. M.,
Médecin élevé en Allemagne et à Paris,
RUE DU MAINE, No 53, entre les rues CONDÉ et ROYALE. 4 fév—6m

ADR. Z. CAVELIER L. F. MAXENT
CAVELIER & MAXENT,
Rue Royale, No. 103,
INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continuent le même genre d'affaires que l'ancienne maison A. & Z. CAVELIER, et qu'ils sont les seuls agents des vins de C. C. Brut Brion, La Mission, en barril ques et en caisses 19d

JOHN CLAUZURE,
Importateur et commissionnaire,
Vins de Bordeaux et de Marseille, Cognac, &c 164, rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre.
15 fév—1y

JOHN WINCON,
CONFISEUR ET PATISSIER.
55, *rue de la Vieille Levée.*
Se charge de la confection de soupers pour bals et soirées.
Ses prix sont modérés. 15 jan—ab

GRUYERE.—4 boucauts fromage de Gruyère, 1re qualité, à vendre par A. COUTIN,
19 av 13 rue Bienville

EN magasin et à vendre par les soussignés:
25 barriques vin rouge, Pauillac Médoc,
2 do do, crû de Beychevelle St-Julien 1848
20 caisses vin rouge, Leoville,
45 do do Larose, 20 do vin blanc Haut Sauterne
8 caisses absinthe Yersin et Lecoultre,
40 do truffes, cèpes, et petits pois,
16 barils whiskey Monongahela.
Bouchons diverses qualités,
10 paniers Champagne,
A vendre par P. LONGIS & GRATIAA,
17 mai No 20, rue de la Douane.

EAU DE VIE.—40 quarts et huitièmes de pipes, Cognac marque Reine Berthe.
38 demi, quarts et huitièmes de pipe A Bellevin,
6 quarts et 1/8 de pipes Larocque Gui-Champagne,
1 demi-pipe do J. Hennessy, 15/4 et 25 octaves de la Rochelle, marque E Marcel, sous les clefs de la Douane, à vendre par P. LONGIS & GRATIAA,
17 mai 20, rue de la Douane.

SUCRE.—Pains de sucre, sucre écrasé et en poudre—200 caisses en débarquement de la goélette J. H. Flanner, et à vendre par JOS. H. MARKS,
31 mai 76 et 78 rue des Magasins

ALLUMETTES.—200 grosses en boîtes de bois, à vendre par JOS. H. MARKS,
31 mai 76 et 78 rue des Magasins

CAFÉ MOULU.—35 sacs, à vendre par JOS. H. MARKS,
31mai 76 et 77, rue des Magasins

MAQUEREAUX Nos 1 & 2.—En barillets, à vendre par JOS. H. MARKS,
31mai 76 et 78, rue des Magasins

SAUMON No 1.—En demi et quarts de barils, à vendre par JOS. H. MARKS,
31mai 76, et 78, rue des Magasins

SAUCE AU PIMENT.—50 caisses à vendre par JOS. H. MARKS,
31 mai 76 et 78 rue des Magasins

THÉS.—Imperial, Gunpowder, Pouchong, Oolong, et Hyson, à vendre par JOS. H. MARKS,
31mai 76, et 78, rue des Magasins

EN débarquement de la barque Louisa Bliss, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
150 barriques bon vin rouge ordinaire.
PAUL JUGE FILS & Co.,
31mai 27, rue St Louis

FROMAGE DE GRUYÈRE.—9 tonneaux fromage de Gruyère, attendus incessamment par le navire Statesman, du Havre, à vendre par
20mai B. TALAMON, 186, rue Royale

DAMEJEANNES.—1000 damejeannes, attendues incessamment par le Statesman, du Havre, à vendre par B. TALAMON, 186, rue Royale

MARSEILLE.—100 paniers vin de Bergasse.
300 paniers huile d'olive James Plagniol,
20 caisses d'huile vierge,
20 do macaroni 2 modèles,
100 do vermouth de J. Noilly fils & Co,
75 do eau de fleurs d'oranger,
12 do eau verte, à livrer au débarquement du premier navire venant de Marseille.
21mai B. TALAMON, 186, rue Royale

A VENDRE.—Une négresse âgée de 30 ans, parfaite blanchisseuse, un peu cuisinière, parlant anglais et français, et garantie contre tous les rapports.
Avec ses deux enfans garçons, âgés l'un de trois ans et l'autre de huit mois.
S'adresser pour les conditions à J. B. DERREY,
21 mai 66, rue de la Douane

F. CLAVEL, Pharmacien
Elève de l'école spéciale de Paris,
INFORME ses amis et le public qu'il a acheté de M. J. LLABO, la pharmacie située rue Vieille Levée, No 150, entre les rues Ursulines et Hôpital.
Les relations qu'il a établies avec les premières maisons de Paris et du Nord lui permettront de tenir toujours le choix ... de produits chimiques ... des ...
La plus minutieuse attention et la plus rigoureuse exactitude seront toujours apportées dans l'exécution des ordonnances de Messieurs les Médecins.
M. F. CLAVEL, ayant travaillé longtemps dans les meilleures laboratoires de Paris se charge de faire toute espèce d'analyse chimique à des prix modérés.
RÉFÉRENCES:
Dr J. Bengnot, Dr C. Delery,
Dr H. Daret, Dr Rosé.
21mai—1m

$10 de récompense
Parti marron, samedi après-midi, 21 mai, de l'habitation de son maître, paroisse St Jacques, le mulâtre LEVY, âgé de 24 ans, teint clair, taille d'environ cinq pieds et demi, ayant une verrue sur un de ses doigts et parlant l'anglais et le français. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque ramènera le dit esclave à son maître ou le logera dans une des geôles de la Nouvelle-Orléans ... TIMON BOURGEOIS.
Paroisse St Jacques, 25 mai 1853.
27 mai—6

A vendre
LA négresse VIRGINIE, âgée de 25 ans, parfaite blanchisseuse en fin, garantie sous tous les rapports.
S'adresser à J. B. DERREY,
27 mai 66 rue de la Douane

Par le navire Silas Holmes arrivé de New-York, j'ai reçu et à vendre à la pharmacie du soussigné, un grand assortiment de médicaments, produits chimiques, drogues, etc., parmi lesquels se trouvent les articles suivants:
Sulfate de strychnine,
Iodure et iodure de potassium,
Baume de Tolu, de Copahu,
Sulfate de quinine F. F. F.,
Idem Idem Idem,
Valérianate de Quinine,
Citrate de fer et de quinine,
Acide tannique, citrique, etc.,
Vératrine, strychnine, etc.,
Acétate et sulfate de morphine, etc.,
Aconitine, Atropine et Digitaline.
Chloroforme et Collodion,
Huile de foie de morue, gingembre d'Afrique,
Poudres de Seidlitz, grande bouteilles,
Encre de Toccati, à marquer le linge,
Citrate de magnésie de Rogé,
Noir animal et blanc de fonte,
Poudre de pierre ponce et vernis copal,
Assortiment de racines, plantes et fleurs,
Assortiment de seringues en verre et en métal,
Idem pour le daguerréotype,
Idem pour les distillateurs,
Idem pour les chapeliers,
Idem pour les teinturiers, etc.
A. A. PEYTAUD,
30 mai—3 No 10 rue Royale

BOTTES, Souliers et Chapeaux.—300 caisses venant d'arriver et en débarquement des navires Union, Marathon, Oswego, Esmeralda, Creole, Rack Glen et Vesta, à vendre à bon marché et à des conditions libérales, par I. HOBBS & Co.
30 mai—12f Nos 12 et 14 rue de la Douane

CHAPEAUX.—Un assortiment général de chapeaux de paille teutre gris, noir, gros drap, casimir et magyar, noirs et gros drap, bonnets de laine pour nègres, à vendre par G. W. DUNBAR,
28 mai—v&c 5, rue des Magasins

BOTTES, SOULIERS ET BROQUINS.—200 caisses venant d'être reçus par les navires Soldan, Glenn et London, comprenant un assortiment général, convenable pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre par G. W. DUNBAR,
28mai—v&c 5, rue des Magasins

CHEMISES! CHEMISES! CHEMISES!
FRANCIS FABRE & CO.,
(AU COIN DES RUES COMMUNE ET ST-CHARLES,
Au dessous de l'Hôtel St-Charles.)
☞ Appellent l'attention de leurs amis à leur grand assortiment de CHEMISES DE TOILE ET DE COTON, des dernières modes de Paris. Il n'y a pas de meilleures chemises quant au genre et à la façon et ils les vendront aux prix les plus modérés.
2mai

IMPERIAL pour le marché du Mexique.—40 balles de 4 paquets chaque de bonne qualité, en débarquement et à vendre par O. B. GRAHAM.
30 mai—12f 96, rue Gravier.

MARCHANDISES.—Toiles pour le marché du Mexique.—Venant d'être reçu: une facture de marchandises choisies, comprenant: Platilias, Britannias, Creas et Estopillas, à vendre par
O. B. GRAHAM.
28 mai—12f 96, rue Gravier

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du brick Matilda, venant de Bordeaux:
45 pipes vin de Catalogne.
99 demi pipes do.
28 barils vin de Porto doux.
CHARLES CAVAROC,
30 mai—8 30 rue Bienville

A LIVRER par le navire Jean Louis, attendu de Bordeaux:
300 barriques vin rouge, 160 barils vin blanc,
400 caisses vin rouge,
20 barriques vin blanc, 20 demi do do,
12 quarts eau de vie, Magloire Castillon, 4me pr.,
30 caisses vin Tokai,
3 boucauts ficelles.
CHARLES CAVAROC,
30mai 30 rue Bienville

A LIVRER par le navire Trenton, attendu de Marseille:
200 barriques vin Bergasse,
200 paniers huile J. Plagniol.
CHARLES CAVAROC,
30mai 30 rue Bienville

A LIVRER par le brick Reveil Martin, attendu de Bordeaux:
414 barriques vin rouge, 38 barriques vin blanc,
510 caisses vin rouge, 210 barils vin blanc,
16 demi barriques do, CHARLES CAVAROC
30 mai 30, rue Bienville

A LIVRER par le navire President Fillmore, attendu de Bordeaux:
126 barriques vin rouge; 30 do vin blanc; 16 demi do do; 50 barils do.
CHARLES CAVAROC,
30mai 30, rue Bienville.

EN débarquement des navires Perseverance et Louisa Bliss, de Bordeaux:
65 barriques vin rouge, 30 do vin blanc, 32 demi do do.
2 demi et 32 quarts pipes fine champagne 1832, Melady Cognac. THOMAS PINET & Co,
28 mai 39 rue Conti

TAMARINS ET CASSE.—315 quarts tamarins et 10 sacs casse, reçus directement de la Martinique, par la goélette Marie Laure Julie, et à vendre par O. VALETON & Co.,
28 mai 25, rue Tchoupitoulas

VITRES.—4,000 caisses vitres françaises et américaines de dimensions assorties, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
28mai 29, Vieille Levée

PEINTURE.—5,000 barillets peintures verte, jaune, noire et brune, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
28mai 29, Vieille Levée

GENIEVRE-EAU DE VIE.—100 barils de New-York, à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
28mai No 29, Vieille Levée

WHISKEY.—50 barils vieux Bourbon à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
28mai No 29, Vieille Levée

Magasin de Chaussures à vendre à l'amiable.
LE Magasin de Chaussures qui est établi depuis plus de dix ans à l'encoignure Sud des rues St Pierre et Bourbon, est à vendre. Ce magasin est bien achalandé et bien fourni de toutes sortes de Chaussures du Nord et Créoles, n'ayant pas une seule paire de souliers de rebut.
Pour les conditions qui seront libérales, s'adresser au magasin de chaussures, encoignure Dumaine et Royale. 26mai

EAU-DE-VIE de Cognac—
10 quarts marque Vauthier 1825,
10 quarts marque Martell 1848.
En magasin et à vendre par A. DELAMARE,
26mai 9, rue Bienville

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS,
23 mai 1853.
CONFORMÉMENT à une résolution adoptée par le Conseil Commun de la ville de la Nlle-Orléans approuvée le 21 mai 1853—Avis est par le présent donné que dans trente jours, et pas moins, après la publication du présent avis, le Conseil Commun de la ville de la Nlle-Orléans prendra en considération l'amélioration projetée par la dite résolution, savoir: l'ouverture de la rue Gasola, à partir de la rue Villere jusqu'au Bayou St-Jean, conformément à l'acte de la législature du 3 avril 1832, réglant l'ouverture des rues, &c, et conformément à l'acte amendant dit acte, approuvé le 3 mai 1847.
A. D CROSSMAN, Maire.
24mai—30

AVIS.
CONFORMÉMENT à un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 30 mars 1852, les soussignés, nommés commissaires par un décret de la dite Cour sur une application de la Deuxième Municipalité de la Nouvelle-Orléans, pour l'ouverture du chemin à coquilles de la rue Commune, s'étendant de son terminus actuel au Métairie Ridge, dans une ligne droite avec un élargissement de 60 pieds, contigu à la propriété du Canal et Banking Company, et aussi pour faire une estimation et un assessment juste et équitable des bénéfices et dommages résultant aux propriétaires et autres personnes respectivement intéressées dans les terres et propriétés requises pour l'ouverture de la dite rue, donnent par les présents avis à toutes personnes intéressées qu'ils ont déposé entre les mains du Greffier de la dite Cour, une copie de la dite estimation ou du dit assessment, avec un plan y annexé pour l'inspection de tout intéressé, et que le rapport de la dite estimation et du dit assessment a été présenté par les soussignés à la dite Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour être confirmé conformément à la loi. Toutes les personnes dont les droits et intérêts seraient lésés, devront, dans les dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, déposer au greffe de la dite Cour, leurs objections par écrit, afin que les dits commissaires puissent reconsidérer leur estimation et leur assessment, ou telle partie à laquelle on aura fait objection, et les corriger si ces objections leur paraissent fondées, et cela, entre l'expiration des dix jours après la dernière publication et le jour ci-dessus fixé pour faire leur rapport à la Cour.
R. SOUTHMAYD,
J. CALHOUN,
WM K. WANTON.
12mai—3m15—et 5 de suite.

BAIE ST-LOUIS et PASSE-CHRISTIAN.
Magasin de Foin et de Provisions.
LES soussignés annoncent à leurs amis et au public qu'ils ont établi deux branches de leur magasin, l'une à la Baie St-Louis et l'autre à la Passe Christian. On y trouvera constamment un approvisionnement complet de AVOINE, MAIS, FOIN, SON, FARINE, FEVES, etc. etc., et toutes sortes de PRODUITS DE L'OUEST, qui seront vendus aux prix de la Nouvelle Orléans. Les acheteurs ne payeront que la différence du fret. M. ELLIOT & Co
23 mai—1m

Changement de domicile.
J. J. SAINT-CYR a l'honneur d'informer ses habitués et le public en général, qu'il a transporté son magasin de la rue Bourbon à la rue du Camp, No 228, une porte après l'encoignure Julie.
Il saisit cette occasion pour prier les personnes qui lui doivent de venir régler leurs comptes le plus tôt possible, comme aussi ceux à qui il peut devoir de présenter leurs comptes pour être soldés.
J. J SAINT-CYR.
19 mai—8 pint 228 rue du Camp

Compagnie du grand Chemin de fer de la Nlle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
L'ÉLECTION d'un bureau de directeurs de cette compagnie, qui devra servir du 1er lundi de juillet 1853 au 1er lundi de février 1854, aura lieu conformément à la Charte, LUNDI 20 juin prochain, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après midi, au bureau de la compagnie, au coin de la rue Bienville et Passage de la Bourse.
Par ordre du Bureau.
N. O. 14 mai 1853. B. F. FLANDERS,
14 mai secrétaire

ON DEMANDE à louer une jolie maison de résidence à étage. S'adresser chez
21mai FEYTEL, 95 Chartres

Inauguration de Mme DESRAYAUX,
A PASS CHRISTIAN.
MME DESRAYAUX a l'honneur de prévenir les familles que, au 1er juin, elle ouvrira à Pass Christian son établissement d'été, branche de l'établissement principal en ville. L'augmentation de local permet de recevoir un plus grand nombre d'élèves pensionnaires que l'année dernière. Les études sont les mêmes dans les deux maisons, et comprennent; l'Anglais, le Français et la Musique dans toutes leurs branches.—L'Etablissement en ville reste ouvert tout l'été sans interruption. 13 avl

INSTITUT ST-LOUIS.
MADAME DERON a l'honneur d'annoncer aux familles, qu'elle ouvre, pour la saison d'été, à Mandeville, une Succursale de son Institution.
LA Directrice, voulant donner aux parents le moyen d'envoyer leurs enfants à la campagne sans interrompre leurs études, a choisi le lieu le plus agréable comme promenades et le plus proche de la ville. La facilité des communications permet en outre à Mme DERON de surveiller ce second Etablissement sans négliger en aucune façon celui de la ville qui étant le principal, reste toujours sous ses soins immédiats.
MLLE J. DERON, aidée d'une dame américaine parfaitement capable, remplacera Mme DERON à Mandeville; ces deux dames présideront aux études qui seront absolument les mêmes qu'en ville pour le français, l'anglais et la musique.
La maison, belle et spacieuse, offre toutes les commodités dont on peut jouir au bord du Lac.
20mai—1m

AUX PARENTS.
Les parents qui désirent que leurs enfants assistent en été aux cours d'écriture et de tenue de livres de l'académie de Dolbear, 106, rue du Canal, devraient les faire commencer immédiatement, car pendant les vacances les classes ne sont encombrées. Le prix n'est pas plus élevé pour les élèves qui n'ont jamais appris à écrire que pour ceux qui ont pris des leçons pendant des années d'après les anciennes méthodes. La plus grande difficulté à vaincre est de corriger les mauvaises habitudes. Les classes pour les demoiselles seront tenues les lundis, mercredis et vendredis de quatre à six heures P. M.; pour les jeunes gens, les mardis, jeudis et samedis de quatre à six heures P. M. Classes particulières pour les dames et les messieurs, le matin et le soir. Les enfants de quatre à cinq ans devraient apprendre à écrire en même temps qu'ils apprennent leurs lettres; de la sorte ils apprendront à épeler et à composer les mots dans moitié moins de temps. A l'âge de six à sept ans ils devraient avoir une bonne main pour les affaires. RUFUS DOLBEAR,
23 mai No 106, rue du Canal

J. B. ISNARDON et GABRIEL PASCAL ont, à dater de ce jour, conjointement et séparément, ma procuration générale par acte passé par-devant A. Chiapella, notaire public. BERNARD TURPIN.
Nouvelle-Orléans, le 30 avril 1853. 2mai—1m

AVIS D'ENCAN.
☞ Pendant mon absence de cette ville M. GABRIEL LEAUMONT, encanteur de la maison J. B. Blanche & Co fera toutes les ventes qui seront confiées à mes soins. BERNARD TURPIN
2mai—6m

A Vendre à l'amiable,
A BOULIGNY, à coté du marché.
QUATRE TERRAINS à vendre avec les bâtisses qui se trouvent, ... chaque terrain mesurant chacun 25 pieds face au Bouligny, et 25 pieds face à la rue Front, sur une profondeur de 109 pieds et avec privilège de mitoyenneté. Chaque maison est divisée en deux corps de logis et peut être louée à deux locataires. Toutes les bâtisses sont en très bon état. Façade des terrains, rue Water, Common Alley et Front.
AUSSI.—Deux terrains à vendre, encoignure Bordeaux et Tchoupitoulas, mesurant 30 pieds de face sur la rue Tchoupitoulas et 130 pieds de face et profondeur sur la rue Bordeaux, sur les deux terrains sont bâties deux bonnes maisons. S'adresser sur les lieux à JEAN BOURDET.
18 mai—3m

EN débarquement du navire Manchester arrivé du Havre—54 caisses absinthe Ed Pernod
50 caisses absinthe Yersin & Lecoultre,
31 do do C F Berger,
12 do kirch do
12 do do Bertoud Fils,
4 do eau de vie de Gentiane,
2 futs absinthe Yersin & Lecoultre,
2 do do C F Berger,
3 tonneaux fromage Gruyère. A vendre par J N CUERIEN,
19mai enc Condé et Dumaine

A VENDRE à livrer par le navire Ides, attendu incessamment de Marseille—150 caisses vermouth de L. Noilly Fils & Co, par J N CUERIEN,
19mai enc. Condé et Dumaine

GROCERIE A vendre.
On offre à vendre en totalité ou en partie UNE GROCERIE bien installée, située rue Ste Anne, No 52—Conditions libérales. S'adresser sur les lieux. 25av

205 Barriques vin de Catalogne, reçues par le brick espagnol Pte de Tarragona, venant de Barcelone, et à vendre par Y QUADRAS & Co,
20 mai 15, rue de la Douane

ATTENDU incessamment par le Trenton de Marseille:
200 caisses vermouth, Noilly, garanti, Impolé,
100 do absinthe do,
50 paniers huile Plagniol grandes bouteilles,
100 barils vin Oporto doux (a Couronne),
40 barriques vin rouge Bendol,
90 caisses saucissons assorties avec capsules,
3 caisses vins arabique.
A vendre par ANT GIRAUD,
30mai 46, Vieille Levée

EN débarquement de la Perseverance de Bordeaux:
25 barriques vin rouge, bon ordinaire,
25 do do blanc Haut Sauterne,
40 do do ANT GIRAUD,
A vendre par 46, Vieille Levée
30mai

VIN de Bordeaux—75 barriques vin de Bordeaux ordinaire,
15 barriques vin fin pour famille,
10 barils vin Bordeaux.
A vendre par ANT GIRAUD,
30 mai 46, Vieille Levée

VIN Bergasse—35 barriques vin de Bergasse.
A vendre par ANT GIRAUD,
30 mai 46, Vieille Levée

ATTENDU par le Président Fillmore, de Bordeaux 50 barriques vin Bordeaux—25 barriques vin de Bordeaux à vendre par ANT GIRAUD,
46, Vieille Levée

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment des meilleures qualités et des marques les plus recherchées, toujours en main et à vendre par
D. BORNIO Jr,
30mai 34 rue Gravier

CIGARETTES DE LA HAVANE—Ecritures des marques les plus recherchées en caisses de 500 paquets chacune, venant directement de la Havane, à vendre par D. BORNIO, Jr,
30mai 34, rue Gravier

TABAC en feuilles de la Havane—25 ballots pour capes et tripes des meilleures Vegas de Vuelta Abajo, à vendre par D. BORNIO Jr,
30mai 34, rue Gravier

PIMADERA—15 barils de 1re qualité et de haut goût, à vendre par D. BORNIO Jr,
30mai 34, rue Gravier.

COGNAC—470 futailles des marques suivantes: Magoury 1848, Jean Louis 1841, Montezun 1840, J. Laville 1842, Mondon 1840, J. J. Durand, 1re qualité, Jne Boreau, sous les clés de la douane et ayant droit au drawback, à vendre par J. & J. TARDOS,
30mai 31, Vieille Levée.

PORTO F. Durand—300 quarts Porto sous les clés de la douane et ayant droit au drawback à vendre par J. & J. TARDOS,
30mai 31, Vieille Levée.

VINS en caisses—1500 caisses Haut Talence, St Emilion, St-Julien Margaux, sous les clés de la douane, à vendre par J & J TARDOS,
30mai 31, Vieille Levée

MUSCAT—400 caisses F Durand, à vendre par
J & J TARDOS,
30mai 31, Vieille Levée

CHAMPAGNE—300 paniers Star, Crown, Verzenay, Sillery supérieur, à vendre par
J & J TARDOS,
30mai 31, Vieille Levée

VIN en barriques—150 barriques St Julien, Margaux Médoc, St Estèphe, sous les clés de la douane. J & J TARDOS,
30mai 31, Vieille Levée

VIN BLANC—100 barils Haut Sauterne, par le navire Louisa Bliss. J. & J TARDOS,
30mai 31, Vieille Levée

P. H. MONSSEAUX,
Marbrier,
Importateur de Marbres étrangers et du pays.
Encoignure St Louis et Robertson,
Vis-à-vis le Cimetière Catholique No. 2.
Monuments—Tombes—
Pierres tumulaires—
En un général tout ce qui concerne la Marbrerie
9av—1a

BALEINES—BALEINES.
LES soussignés viennent de recevoir par les derniers steamers de New York
600 livres baleines longues pour robes,
1000 do do courtes do do
6 grosses baleines pour corsets
12 douzaines peignes en **gomme élastique pour filettes**, à vendre en gros ou en détail par
URIAH A. POLLARD & Co,
27 mai No 76 Canal, près Chartres

Chaudières anglaises à sucre.
REÇU par le navire James N. Cooper, venant de Liverpool,
Fer battu les dimensions suivantes, savoir:
42 X 18, 66 X 24,
48 X 18, 72 X 26, à 1c cts. la livre.
54 X 20, 78 X 26,
60 X 22,
Fer fondu, 48 X 18, 54 X 20.
A partir d'aujourd'hui, les prix de chaudières en fer fondu seront comme suit:
36 pouces—75 cts le pouce,
De 42 à 66 pouces—$1 do.
De 72 à 84 pouces—$1 25 do.
JUAN Y. DE EGANA,
27 mai 47, rue Bienville

FRANCIS FABRE & Co.,
Magasin de Vêtements & de Mode,
Au coin des rues St Charles et Commune
(AU-DESSOUS DE L'HOTEL ST-CHARLES.)
APPELLENT l'attention de leurs amis sur leur fort stock de choix de MARCHANDISES ARRIVÉES qui a été augmenté par de nouveaux approvisionnements, comprenant tous les articles de ce genre et qui seront vendus sous conditions les plus avantageuses. 26 mai

Sucre de la Havane.
376 caisses sucre blanc, jaune et brut.
Café de la Havane.
330 sacs café vert de la Havane, 1ère qualité.
Cigares de la Havane.
76,000 cigares Cabanas et autres marques
Confitures de la Havane.
30 caisses confitures assorties.
En débarquement du brick P. Soulé, venant de la Havane et à vendre par S. DE VISSER & Co.
27 avril 26 et 24, Vieille Levée

EAU-DE-VIE—15/2 et 15/8 pipes eau-de-vie G. V Bernard & Co, La Rochelle, colorée,
20/2, 30/4 et 35/8 eau-de-vie G. V. Bernard & Co, La Rochelle, pâle, en débarquement du navire Persévérance, venant de Bordeaux, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
30mai 17 et 19, rue St-Louis

EN débarquement du navire Louisa Bliss, venant de Bordeaux:
50 barils vin blanc Haut Sauterne,
10 barriques do do,
65 do vin rouge St-Julien Médoc,
200 caisses absinthe Beauvajolle, Bruneton & Co, de bouteilles chaque,
5012 caisses kirsch, à vendre par X LAMBERT, 62, Magasins.

BOUTEILLES VIDES—BOUCHONS.—100 paniers de 22 et 24 onces, en magasin,
Bouchons de toutes qualités, à vendre par
B. TALAMON, 186, rue Royale
26mai

ABSINTHE SUISSE—80 caisses de la marque L Richardet, 40 do du Jeanrenaud, à vendre par
26mai B. TALAMON, 186, rue Royale

EAUX DE VIE des marques suivantes: Henry Saison 1800 et 1831, Marseille, 1re preuve. Daniel, 1re preuve, J B Clerc, J D & Co fine champagne, à vendre par B. TALAMON,
26mai 186, rue Royale

EN débarquement—12 barils vieux Bourbon Whiskey, à vendre par A. DELAMARE,
10mai 9, rue Bienville

RHUM—3 boucauts vieux rhum de la Jamaïque, à vendre par A. DELAMARE,
10 mai 9, rue Bienville

EAU-DE-VIE de pêche—4 barils vieille eau-de-vie de pêche.
2 barils vieille eau-de-vie de prune, en débarquement et à vendre par A. DELAMARE,
10 mai 9, rue Bienville

BOUGIE STÉARIQUE—40 caisses bougie de l'Alliance, en débarquement du navire Athens, du Havre, à vendre par B. TALAMON,
26mai 186, rue Royale

AMUSEMENTS.

NOUVEAUTÉ EXTRAORDINAIRE
LE **Mime et Chanteur américain** donnera une soirée musicale et comique au **Mechanics' Institute Hall**, rue Philippa, VENDREDI 3 JUIN. Il sera assisté par Mlle Ludlam sur la guitare, M. Meyer sur le violon, et d'autres artistes éminents, chanteurs et instrumentistes.
La soirée sera variée par des scènes mimiques, imitations de différentes voix d'instruments etc.
Pour le programme voir les affiches. 31mai

FEU D'ARTIFICE.
UN **Grand feu d'Artifice**, au bénéfice de l'Asile des Orphelins de Lafayette. Il sera donné sur la PLACE LAFAYETTE, **MARDI SOIR, 7 juin 1853.**

MAISON DE BANQUE DE J. CORNING & Co No 103, rue du Canal.
Nouvelle Orléans, 5 Mai 1853
LES soussignés recevront jusqu'au ... courant, à midi, des propositions ... pour l'achat de bons de la COMPAGNIE DE L'HOTEL ST-CHARLES, portant sept pour cent d'intérêt pour la somme de $250,000 (échéance ... en 1872, les dits bons ... par autorité de la Législature de ... et hypothéqués sur toutes les propriétés foncières de la Compagnie évaluées à $600,000 et ... par les polices d'assurance sur la propriété ...
Les enchères des détenteurs des seules dettes de la dite Compagnie, consistant en bons pour la somme de $90,000 due en 18.. et d'une somme de $1... en 1861, seront reçues au pair avec l'intérêt qu'auront produit ces montants depuis le jour de l'adjudication.
Ces bons offrent un placement des plus sûrs et des plus avantageux, le paiement en étant parfaitement assuré par une hypothèque sur cette propriété et à titre connue sous le nom de l'Hôtel St-Charles, qui a coûté $560,000 indépendamment du terrain, ... lequel elle est construite et dont la valeur ... est égale à toute la somme pour laquelle ... les bons ont été émis.
Des copies des susdits bons et de l'acte de la Législature en vertu duquel les dits bons ont été émis, sont annexés pour référence.
J. CORNING & Co.

VILLE DE LA NLLE-ORLEANS
ETAT DE LA LOUISIANE
$1,000 No ... $...
Qu'il soit connu à tous par ces présents que ... reçue la Compagnie de l'Hôtel ... de la Nlle-Orléans, de ... à John Egerton ... la somme de mille piastres que la Compagnie promet payer, en argent ... au dit John Egerton ... le premier jour de décembre ... douze, avec intérêt à raison de ... pour cent par an payable tous les six mois ... de juin et le premier jour de décembre ... les coupons d'intérêt étant annexés ... et payables également dans ... la Nlle-Orléans.
Cette obligation étant donnée ... en vertu ... par hypothèque ... la propriété de l'ancien et les revenus ... par acte conformément à un acte de la Législature ... de l'Hôtel ... de la dite Compagnie ...
En foi de quoi, John G. Gaines, président, et F. A. Wood, secrétaire de la dite Compagnie de l'Hôtel St-Charles ont ... signé ... présentes ... de la dite compagnie.
Fait à la Nlle-Orléans, ce premier jour ... de l'an de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante trois
JOHN G. GAINES Président.
F. A. WOOD, secrétaire.
L. S. Nevetetur.
Nlle-Orléans, ler ... 1853
H. B. CENAS, Notaire public.

Acte pour mettre la Compagnie de l'Hôtel Charles de la Nlle-Orléans à même de faire un emprunt et de donner sécurité pour le paiement du dit emprunt.
SEC. 1. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, que la Compagnie de l'Hôtel St Charles de la Nlle-Orléans, représentée par son bureau de directeurs, sont autorisés à émettre des bons à ... que ... cinquante mille ... pour ...
SEC. 2. Il est de plus décrété ... la Compagnie ... hypothèque ... aux dits bons ...
SEC. 3. Il est de plus décrété ... du Bureau des Hypothèques ...
I. WARREN MOISE, Orateur de la Chambre des Représentants.
Approuvé le 9 mars 1853
W. W. FARMER, Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
P. O. HEBERT, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
12 mai—jusqu'au

Bureau du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord
CONFORMÉMENT aux résolutions adoptées le 2 du courant par le bureau des directeurs de cette compagnie des propositions seront reçues par les soussignés au bureau de la compagnie, No 45, rue Carondelet, jusqu'au ... 1853, à midi, pour l'achat de tout ou partie de quelconque de six cents des bons de $1,000 ... ler juin 1853, septembre et ... $1000 chacun, portant intérêt à raison de ... pour cent par an, payables semi-annuellement ... l'intérêt étant payable ... signé par le président ... sur le ... et ... pour le paiement des dits bons ... Résolu que cette Compagnie ...
B. S. BUCKNER, P. J. HARGESON, Titus BALL, Comité
13 mai—jusq. 1jn

Biscuits de Crackell.
500 boites biscuits de Crackell, à vendre en gros et en détail, par JOHN WINCON, confiseur et pâtissier, 55, rue de la Vieille Levée
15 jan—ab

A LOUER pour la saison d'été ... à Montreville. S'adresser à D. GREINER, ... Albert & Trocon, encoignure Royale et Bienville.
3 mai—1m

A LOUER—Une maison à Mandeville ... S'adresser à E. DECHAMPS, 67, rue Conti
13mai

A LOUER.
A la Baie St Louis, une BELLE MAISON de résidence contenant ... chambres, avec ... jardin, dépendances, etc. S'adresser à M. ... à la Baie St Louis

EN débarquement du navire l'Aimé et à vendre par les soussignés:
100 barriques vin rouge bon ordinaire pour famille
BOYER FRERES,
10mai Encoignure Moreau et Montreuil

LIQUIDATION
LES soussignés ... liquidation ... des **Consignations et d'Affaires à commission** ... vendront ... leurs marchandises ... en lots ...
Le 1er juillet prochain, ils transporteront leur ... dépôt ... de Montpellier ... vent des marchandises en consignation.
HYX DE GOER & RIFFLARD
6mai 21, rue des Magasins

AVIS.
PARTANT pour France dans les premiers jours de juin prochain, j'ai l'honneur d'annoncer à mes clients et au public que je me charge de ... commandes qu'on voudra bien me confier ... de cette occasion pour prier les personnes ... doivent de vouloir bien venir payer ... plus tôt comme aussi celles à qui je dois de ... leurs notes pour être soldés.
Par acte au rapport d'Achille Chiapella, ... mon frère, JOHN A. CASBERGUE, est chargé de ma procuration. J. CASBERGUE.
9mai—1m

Maison à Louer.
A LOUER—Une maison située rue Dauphine, entre Conti & Bienville. S'adresser à QUEYROUZE & LANGSDORFF
17 mai 11 et 13 rue St Louis

Compagnie d'Assurance de Liverpool et de Londres contre l'Incendie.
CAPITAL: DIX MILLIONS DE PIASTRES
FOND de réserve—Un million ... piastres avec la responsabilité illimitée ... actionnaires de toutes les dettes de la Compagnie.
CHS. BRIGGS, Agent.
10janv—1an Encoig. St-Charles et Union

ON demande une gardienne d'enfant, pour une petite famille qui se propose d'aller en France. S'adresser à H. V. BAXTER
6 mai No 25 rue Carondelet

NOUVELLES SOURCES DE BLADON.
Nous recevons de l'un de nos correspondants de Mobile la lettre suivante, nous nous empressons de lui donner insertion:
MOBILE, 15 mai 1853.
MM. les Editeurs de l'ABEILLE,—Veuillez faire part aux lecteurs de votre intéressant journal que M. Ch. Cullum, propriétaire des NOUVELLES SOURCES DE BLADON, sera prêt à faire l'ouverture de son établissement et à recevoir des pensionnaires dès les premiers jours de juin. Cet établissement ne laissera rien à désirer sous le rapport du confortable et de l'élégance, aussi j'ose espérer que bien des visiteurs, M. Cullum ose l'espérer. Les soins, les attentions, les prévenances ne feront pas défaut aux convalescents, aux malades.
L'analyse chimique des Sources de M. Cullum a été confiée aux soins de M. Avequin, chimiste ... en Louisiane par l'exactitude qu'il apporte à tous les travaux qui sortent de ses mains. Ce travail ... très minutieux, a demandé beaucoup de temps, ... l'avait pas ... et ... sera livré à l'impression que vers le 10 de juin.
Deux des Sources de M. Ch. Cullum sont des EAUX MINÉRALES EXCITANTES ALCALINES, ... elles renferment le bicarbonate de Soude dans une très grande proportion. L'usage ... de ces eaux sera certainement apprécié par les personnes affectées de Dyspepsie, de Rhumatismes, de Goutte, de Paralysies, &c. Comme l'eau de Vichy en France, elles sont puissamment apéritives, diurétiques.—Peu de Sources Alcalines dans les Etats-Unis peuvent être comparées à celles de M. Cullum sous le rapport de leur richesse en bicarbonate de Soude.
Il se trouve dans le même établissement une Source Ferrugineuse dont l'analyse sera également faite. MM. les Docteurs seront alors à même de juger dans quels cas ils pourront conseiller l'usage de ces eaux
17 mai ☞ Votre &c., S. F.

H. DE GOER & RIFFLARD vendront encore pendant quinze jours leur stock au prix coûtant.

MARCHANDISES pour le Mexique—10 caisses listados, à l'entrepôt.
2 caisses mousselines damassées à vendre par
18 mai H DE GOER & RIFFLARD

CHANGEMENT DE DOMICILE.
Enseignement de fleurs artificielles.
MADAME Hervé a transporté son domicile de la rue Bourbon à la rue Tremé No 164, entre St-Pierre et Orléans, où elle continue à donner des leçons de Fleurs en papier, de Fruits en cire, de Broderies en tout genre, de Peinture, dite Lathographie, &c. &c.
On trouvera toujours chez elle sa Poudre Dentifrice et son EAU DE PERLE, si appréciée par les dames pour conserver la peau et effacer les taches de rousseur.
Mme Hervé fait, sur commande, des bouquets pour le mois de Marie.
No. 164, rue Tremé, entre St-Pierre et Orléans
7 mai—1m

AVIS.
PENDANT mon absence temporaire, monsieur J. M. RABOTEAU reste chargé de ma procuration.
23 mai 10 HENRY VALETON.